

---

# Abeille Retraite Professionnelle

## Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR)

### Exercice 2025



## SOMMAIRE

<b>SYNTHESE DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS SUR L'ANNEE 2025</b> .....	<b>1</b>
<b>A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS</b> .....	<b>7</b>
<b>A.1 Activité Vie</b> .....	<b>7</b>
A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise .....	7
A.1.2 Liste des entreprises liées .....	8
A.1.3 Faits Marquants .....	8
A.1.4 Activité de la période .....	8
<b>A.2 Résultat de souscription</b> .....	<b>10</b>
<b>A.3 Résultat des investissements</b> .....	<b>11</b>
<b>A.4 Résultat des autres activités</b> .....	<b>12</b>
<b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>14</b>
<b>B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance</b> .....	<b>14</b>
B.1.1 Système de gouvernance .....	14
B.1.2 Le conseil d'administration et les comités spécialisés .....	14
B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités .....	19
B.1.4 Politique et pratique de la rémunération .....	19
<b>B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité</b> .....	<b>20</b>
B.2.1 Fonctions clés .....	20
B.2.2 Exigence de compétence et honorabilité .....	20
<b>B.3 Système de gestion des risques, dont l'évaluation interne des risques et de la solvabilité</b> .....	<b>24</b>
B.3.1 Description du Système de gestion des risques .....	24
B.3.2 Évaluation des risques et de la solvabilité .....	29
<b>B.4 Système de Contrôle Interne</b> .....	<b>31</b>
B.4.1 Description du système de contrôle interne .....	31
B.4.2 Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité .....	33
<b>B.5 Fonction audit interne</b> .....	<b>36</b>
B.5.1 Les activités de l'audit interne .....	36
B.5.2 Indépendance de la fonction audit interne .....	37
<b>B.6 Fonction actuarielle</b> .....	<b>38</b>
B.6.1 Missions .....	38
B.6.2 Organisation de la fonction actuarielle au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales .....	39
<b>B.7 Sous-traitance</b> .....	<b>40</b>
B.7.1 La politique de sous-traitance .....	40
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>43</b>
<b>C.1 Risque de souscription</b> .....	<b>43</b>

C.1.1	Exposition et concentration .....	44
C.1.2	Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque .....	44
C.1.3	Sensibilité aux risques .....	44
<b>C.2</b>	<b>Risque de marché .....</b>	<b>45</b>
C.2.1	Exposition et concentration .....	45
C.2.2	Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque .....	46
C.2.3	Sensibilité aux risques .....	46
<b>C.3</b>	<b>Risque de crédit .....</b>	<b>47</b>
C.3.1	Exposition et concentration .....	47
C.3.2	Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque .....	48
C.3.3	Sensibilité aux risques .....	48
<b>C.4</b>	<b>Risque de liquidité .....</b>	<b>49</b>
C.4.1	Exposition et concentration .....	49
C.4.2	Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque .....	50
C.4.3	Sensibilités aux risques .....	50
<b>C.5</b>	<b>Risque opérationnel .....</b>	<b>51</b>
C.5.1	Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque .....	52
C.5.2	Sensibilité aux risques .....	52
<b>C.6</b>	<b>Autres risques importants .....</b>	<b>53</b>
C.6.1	Risques stratégiques .....	53
C.6.2	Risques de durabilité .....	53
C.6.3	Risques émergents .....	54
<b>D.</b>	<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ .....</b>	<b>56</b>
<b>D.1</b>	<b>Actifs .....</b>	<b>56</b>
D.1.1	Écarts d'acquisition .....	57
D.1.2	Frais d'acquisition reportés .....	57
D.1.3	Actifs incorporels .....	57
D.1.4	Placements .....	57
D.1.5	Autres actifs .....	58
D.1.6	Actifs hors bilan .....	58
<b>D.2</b>	<b>Provisions techniques .....</b>	<b>59</b>
D.2.1	Principes d'évaluation des provisions techniques .....	59
D.2.2	Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques .....	60
<b>D.3</b>	<b>Autres passifs .....</b>	<b>61</b>
D.3.1	Autres passifs hors bilan .....	61
<b>D.4</b>	<b>Méthode de valorisation alternative .....</b>	<b>62</b>
<b>E.</b>	<b>GESTION DU CAPITAL .....</b>	<b>64</b>
<b>E.1</b>	<b>Fonds propres .....</b>	<b>64</b>
E.1.1	Politique de gestion des fonds propres .....	64
E.1.2	Composition des fonds propres .....	64

E.1.3	Constitution des fonds propres éligibles pour la marge de solvabilité .....	65
E.1.4	Évolution attendue des fonds propres sur la période de planification [RSR] [Pilier III].....	66
<b>E.2</b>	<b>Détermination de l'exigence minimale de solvabilité requise .....</b>	<b>67</b>
E.2.1	Couverture de la marge de solvabilité .....	67
E.2.2	Évolution attendue de la marge de solvabilité.....	67
<b>E.3</b>	<b>Non-respect du capital de solvabilité requis .....</b>	<b>68</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>.....</b>	<b>69</b>
<b>Annexe 1</b>	<b>: Glossaire Abeille Assurances Holding et ses filiales.....</b>	<b>69</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>: Liste des entreprises liées .....</b>	<b>70</b>
<b>Annexe 3</b>	<b>: RC.02.01 – Bilan .....</b>	<b>71</b>
<b>Annexe 4</b>	<b>: RP.05.01.01 – Primes, sinistres et dépenses par type de risque .....</b>	<b>72</b>
<b>Annexe 5</b>	<b>: RP.42.03.01 – Exigence minimale de marge – Éléments constitutifs .....</b>	<b>73</b>

## Synthèse des changements majeurs survenus sur l'année 2025

---

### A. Activité et résultat

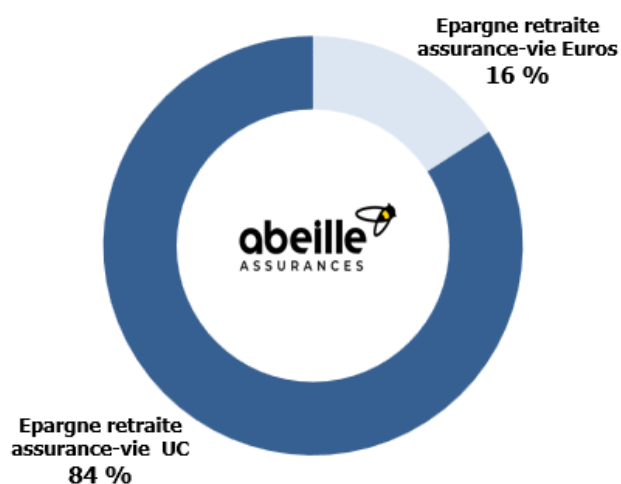
- ▶ Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires d'Abeille Retraite Professionnelle (primes émises brutes) s'établit à 1 030 millions d'euros, en hausse de +97,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.
- ▶ Au 31 décembre 2025, le résultat net en 2025 est un bénéfice de 22 millions d'euros, en amélioration de 21 millions d'euros par rapport à l'exercice 2024.

**Chiffre d'affaires**

**1 030 M€**

**Résultat net**

**22 M€**



## B. Système de Gouvernance

Le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle est présidé par M. Philippe-Michel Labrosse.

M. Denis Bourgeois est le directeur général d'Abeille Retraite Professionnelle.

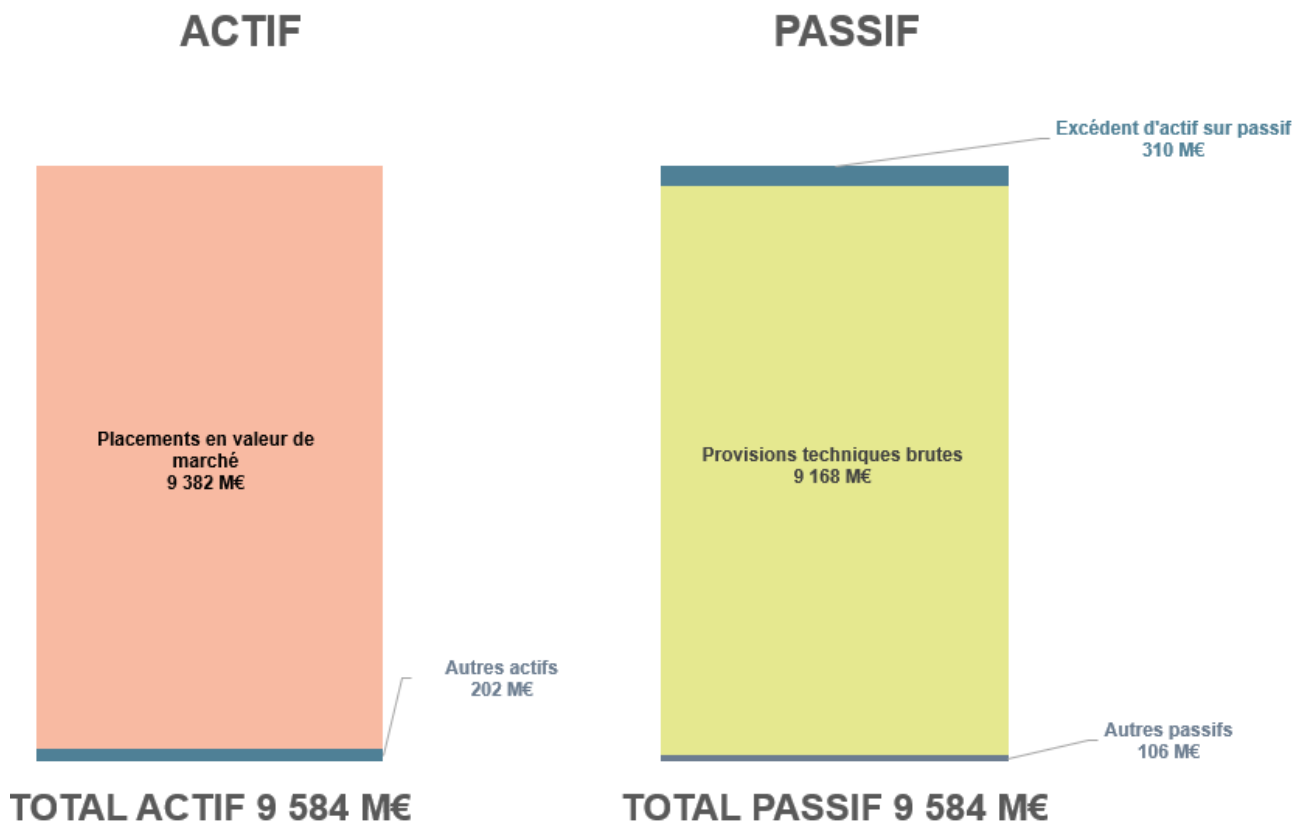
Le principal changement intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est le suivant :

- ▶ M. Pierre Le Moine a été coopté en qualité d'administrateur par le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle en date du 6 novembre 2024, avec effet au 2 janvier 2025, sur proposition du comité des rémunérations et des sélections d'Abeille Assurances Holding, en remplacement de Mme. Hélène Denis, démissionnaire de ses fonctions en date du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale d'Abeille Retraite Professionnelle en date du 17 juin 2025.

## C. Profil de risque

La création d'Abeille Retraite Professionnelle a permis de mettre en place une meilleure gestion des risques spécifiques à la gestion des engagements de retraite professionnelle, soit essentiellement les contrats Madelin, les articles 39,82 et 83, les IFC (hors médailles du travail) et désormais les contrats PERin, dans un cadre réglementaire adapté aux garanties de long terme.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité



- ▶ Les placements en valeur de marché représentent 98 % du total du bilan Abeille Retraite Professionnelle, soit 9 382 millions d'euros.
- ▶ Les provisions techniques brutes de réassurance, sont de 9 168 millions d'euros.
- ▶ L'excédent des actifs par rapport aux passifs d'Abeille Retraite Professionnelle s'élève à 310 millions d'euros pour obtenir les fonds propres éligibles.

## E. gestion du capital

- ▶ Le ratio de couverture de l'exigence de marge de solvabilité de Abeille Retraite Professionnelle s'élève à 139 %.

# Section A

## Activités et Résultats

<b>A.1 ACTIVITÉ VIE .....</b>	<b>7</b>
<b>A.2 RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION .....</b>	<b>10</b>
<b>A.3 RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>11</b>
<b>A.4 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS.....</b>	<b>12</b>

## A. Activités et résultats

### A.1 Activité Vie

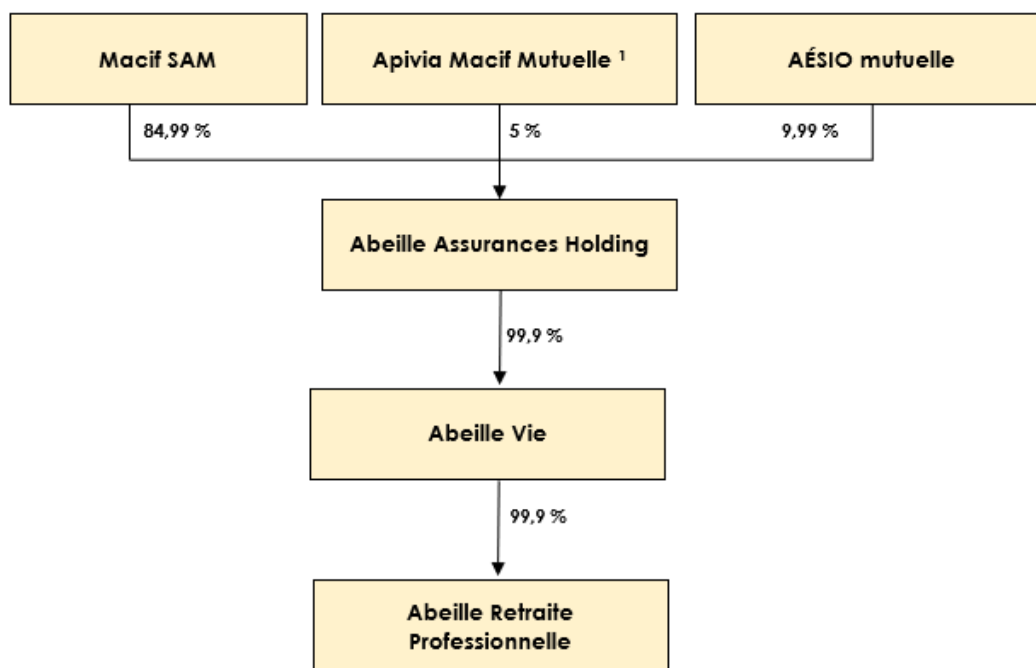
#### A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise

##### **ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE, ENTITÉ D'AÉMA GROUPE**

Abeille Retraite Professionnelle est une société anonyme au capital de 305 821 820 euros.

Abeille Retraite Professionnelle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 833 105 067 (code LEI : 213800LCUDBIMO5L142).

Abeille Retraite Professionnelle est filiale à 99,9 % d'Abeille Vie, qui est elle-même filiale à 99,9 % de la société Abeille Assurances Holding, dont le siège social est situé à Bois Colombes.



Abeille Retraite Professionnelle est consolidée en intégration globale par le groupe Aéma Groupe.

Abeille Retraite Professionnelle et le groupe Aéma Groupe sont soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

##### **Autorité de contrôle prudentiel et de résolution**

4 Place de Budapest – CS 92459

75 436 Paris Cedex 09

<sup>1</sup> Apivia Macif Mutuelle : au 1er janvier 2026, la dénomination sociale de Apivia Macif Mutuelle est devenue Macif Santé Prévoyance.

Les états financiers d'Abeille Retraite Professionnelle sont certifiés par des commissaires aux comptes inscrits auprès de la compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'Autorité du haut conseil du commissariat aux comptes, actuellement :

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly Sur Seine  
Et

**Forvis Mazars**

45, rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

Abeille Retraite Professionnelle est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) opérant en France.

Sur le marché de la retraite, Abeille Retraite Professionnelle, en tant que FRPS bénéficie d'un environnement réglementaire plus adapté à la durée des contrats de retraite et plus favorable aux investissements à long terme. Sont concernés tous les contrats de retraite supplémentaire dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. On y retrouve notamment les contrats de retraite issus de la loi Pacte, les plans d'épargne retraite (PER) permettant d'épargner en prévision du départ à la retraite dans un cadre fiscal privilégié mais également les contrats Madelin et Madelin agricole, régimes collectifs à cotisations définies ou à prestations définies.

Abeille Retraite Professionnelle s'appuie sur un réseau de distribution diversifié répartis sur le territoire national. Son réseau intermédié est composé d'un réseau d'agents généraux et de courtiers partenaires implantés dans les territoires et dans les centres urbains. De plus, depuis 1976 Abeille Assurances est partenaire de l'AFER, 1ère association d'épargnants libres et indépendante avec près de 748 000 adhérents.

**A.1.2 Liste des entreprises liées**

La liste des entreprises liées significatives figure en annexe 2.

**A.1.3 Faits Marquants**

En 2025, la transformation de l'activité vie et la dynamique de conquête dans un marché particulièrement actif pour l'ensemble du secteur financier ont bénéficié à Abeille Retraite Professionnelle, avec une progression significative de la collecte brute et une collecte nette positive de 540 millions d'euros.

**A.1.4 Activité de la période**

Le chiffre d'affaires 2025 d'Abeille Retraite Professionnelle de 1 030 millions d'euros est en progression de 10,5 % par rapport à 2024 (932 millions d'euros en 2024) et se répartit comme suit :

- |                    |                                     |   |
|--------------------|-------------------------------------|---|
| ▶ Fonds Général    | 163,0 millions d'euros, soit 15,8 % | (154,0 millions d'euros, soit 16,5 % en 2024) |
| ▶ Unités de Compte | 867,0 millions d'euros, soit 84,2 % | (778,0 millions d'euros, soit 83,5 % en 2024) |

Au 31 décembre 2025, l'encours retraite géré représente 8 739 millions d'euros et se décompose comme suit :

▶ Fonds Général	3 849 millions d'euros, soit 42,7 %	(3 746 millions d'euros, soit 45,7 % en 2024)
▶ Unités de Compte	5 160 millions d'euros, soit 57,3 %	(4 447 millions d'euros, soit 54,3 % en 2024)

Le nombre de contrats PERIN en cours depuis le lancement du produit en novembre 2019 s'élève à 194 249 à fin décembre 2025 (170 433 à fin décembre 2024) pour un montant d'encours de 4 585 millions d'euros dont 77,9 % d'UC (3 760 millions d'euros à fin décembre 2024 dont 77 % d'UC), ce qui place Abeille Assurances comme un acteur majeur de l'assurance retraite individuelle en France.

## A.2 Résultat de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS) :

	2025				2024	Variation 2025/2024	
	Epargne retraite assurance-vie Euros	Epargne retraite assurance-vie UC	Prévoyance et Rentes invalidité	Dépendance	Total		Total
Primes acquises brutes	163 214	866 539	18		<b>1 029 771</b>	931 921	97 850
Charge sinistres et variation des provisions brutes	- 153 132	- 810 491	- 31		<b>- 963 654</b>	- 872 840	- 90 814
Autres charges	- 13 628	- 46 742	- 6		<b>- 60 377</b>	- 70 386	10 009
Solde de réassurance					-	-	-
<b>Marge technique</b>	<b>- 3 547</b>	<b>9 305</b>	<b>- 19</b>	-	<b>5 740</b>	<b>- 11 305</b>	<b>17 045</b>
<b>Marge financière technique</b>	<b>16 427</b>	<b>- 57</b>	<b>809</b>	-	<b>17 178</b>	<b>9 548</b>	<b>7 630</b>
<b>Solde technique et financier</b>	<b>12 880</b>	<b>9 248</b>	<b>789</b>	-	<b>22 918</b>	<b>- 1 757</b>	<b>24 675</b>
Solde des éléments non techniques					<b>- 902</b>	2 713	- 3 615
<b>Résultat net</b>					<b>22 016</b>	<b>956</b>	<b>21 060</b>
dont total des produits financiers nets					129 296	127 095	2 201

Le résultat net en 2025 est un bénéfice de 22,0 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires affiche une hausse de +97,8 millions d'euros comparé à 2024, avec un taux de collecte UC dans les comptes de 84,1 % contre 83,5 % l'année précédente.

La marge technique est positive à 5,7 millions d'euros et s'améliore de +17,0 millions d'euros, principalement grâce à la hausse des chargements sur encours (+8 millions d'euros) et à l'augmentation des produits accessoires qui expliquent la baisse des autres charges (+10 millions d'euros).

La marge financière augmente de +7,6 millions d'euros en lien avec une dotation nette à la participation aux bénéfices plus faible, contribuant à renforcer le résultat financier.

Le solde des éléments non techniques diminue de -3,6 M€ par rapport 2024

### A.3 Résultat des investissements

Les activités exercées par Abeille Retraite Professionnelle l'exposent, par leur nature, à des risques sur de longues périodes. En conséquence, la société investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de long terme : les produits de taux, des obligations d'états et d'entités principalement.

Son portefeuille est également composé d'actions et de placements immobiliers qui en dynamisent la rentabilité, ainsi que d'autres actifs divers (parts de fonds communs de placement, liquidités ...).

#### ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS) :

	2025			2024			Variation 2025/2024
	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	TOTAL	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	TOTAL	
Placements immobiliers	16 799	- 848	15 950	10 841	- 569	10 272	5 678
Placements en actions	3 254	37 452	40 707	1 671	26 340	28 011	12 696
Placements obligataires et prêts	93 190	4 954	98 144	88 281	3 334	91 616	6 529
Placements monétaires	3 895	4 702	8 597	4 337	6 904	11 241	- 2 644
<b>Produits financiers</b>	<b>117 138</b>	<b>46 260</b>	<b>163 398</b>	<b>105 129</b>	<b>36 009</b>	<b>141 139</b>	<b>22 259</b>
<b>Charges financières</b>			<b>- 34 102</b>			<b>-14 044</b>	<b>- 20 058</b>
<b>Produits financiers nets</b>			<b>129 296</b>			<b>127 095</b>	<b>2 201</b>
<b>Taux de rendement (Euro)</b>			<b>2,9 %</b>			<b>2,9 %</b>	<b>0,0 %</b>

Les produits financiers nets augmentent de 1,7 %, à 129,3 millions d'euros en 2025 contre 127,1 millions d'euros en 2024.

Les revenus courants progressent de +12,0 millions d'euros, portés principalement par la performance du portefeuille immobilier ainsi que par les placements obligataires.

Les plus-values nettes réalisées atteignent 46,3 millions d'euros, en hausse de +10,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les charges financières enregistrent une hausse de +20 millions d'euros, essentiellement liée à l'augmentation des provisions pour dépréciations immobilières.

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements (hors UC), le taux de rendement comptable s'établit à 2,9 %, un niveau identique à celui observé en 2024.

## A.4 Résultat des autres activités

### ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Autres produits non techniques	448	873	- 425
Autres charges non techniques	- 1 044	- 2 128	1 084
Résultat exceptionnel	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	- 3 842	498	- 4 340
<b>Dépenses et revenus non techniques</b>	<b>- 4 438</b>	<b>- 757</b>	<b>- 3 681</b>
<b>Produits financiers nets alloués au non technique</b>	<b>3 536</b>	<b>3 470</b>	<b>66</b>
<b>Solde des éléments non techniques</b>	<b>- 902</b>	<b>2 713</b>	<b>- 3 615</b>

Le solde des éléments non techniques ressort à - 0,9 millions d'euros, soit une baisse de -3,6 millions d'euros, essentiellement due à la provision d'impôt de 4,8 millions d'euros, le résultat fiscal étant bénéficiaire en 2025 contrairement à 2024.

# Section B

## Systeme de gouvernance

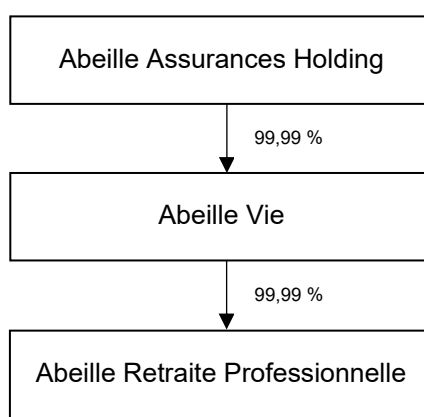
<b>B.1</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE.....</b>	<b>14</b>
<b>B.2</b>	<b>EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ.....</b>	<b>20</b>
<b>B.3</b>	<b>SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ .....</b>	<b>24</b>
<b>B.4</b>	<b>SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.....</b>	<b>31</b>
<b>B.5</b>	<b>FONCTION AUDIT INTERNE .....</b>	<b>36</b>
<b>B.6</b>	<b>FONCTION ACTUARIELLE .....</b>	<b>38</b>
<b>B.7</b>	<b>SOUS-TRAITANCE.....</b>	<b>40</b>

## B. Système de gouvernance

### B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance

#### B.1.1 Système de gouvernance

Abeille Retraite Professionnelle, société anonyme à conseil d'administration et direction générale, est un fonds de retraite professionnelle supplémentaire agréé par décision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en date du 25 octobre 2018. Abeille Retraite Professionnelle est détenue à 99,99% par la société d'assurance Abeille Vie, elle-même détenue à 99,99 % par la société Abeille Assurances Holding :



Compte tenu de la structure capitalistique rappelée ci-dessus, les comités spécialisés sont localisés au niveau d'Abeille Assurances Holding en sa qualité de société tête de groupe des filiales d'Abeille Assurances Holding.

#### B.1.2 Le conseil d'administration et les comités spécialisés

##### B.1.2.1 Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle est composé de quatre administrateurs :

Civilité	Nom	Prénom	Statut
M.	Chevalier	Romain	Administrateur
Mme.	Delignon	Isabelle	Administrateur
Mme.	Di Marco	Catherine	Administrateur
M.	Labrosse	Philippe Michel	Président
M.	Le Moine	Pierre	Administrateur

M. Philippe-Michel Labrosse assure la présidence du conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle.

M. Pierre Le Moine a été coopté en qualité d'administrateur par le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle en date du 6 novembre 2024, avec effet au 2 janvier 2025, sur proposition du comité des rémunérations et des sélections d'Abeille Assurances Holding, en remplacement de Mme. Hélène Denis, démissionnaire de ses fonctions en date du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale d'Abeille Retraite Professionnelle en date du 17 juin 2025.

Au cours de l'exercice 2025, le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle s'est réuni à six reprises et le taux de présence de ses membres est de 93,33 %.

Le commissaire aux comptes a été convoqué à la réunion du conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle au cours de laquelle ont été examinés et arrêtés les comptes annuels.

### **B.1.2.2 Rôle du conseil d'administration**

Le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à l'intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de l'activité.

Le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée générale. Il approuve également le plan d'audit interne et le plan de réassurance, ainsi que le présent rapport.

Le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle suit les travaux des quatre fonctions clés (au sens de la réglementation Solvabilité II), un point sur l'activité lui est régulièrement présenté par la direction générale.

La société Abeille Assurances Holding ainsi que ses filiales sont tenues de se conformer au système de gestion des risques Groupe et au système de contrôle Groupe dans les conditions prévues dans les statuts de la SGAM Aéma Groupe.

### **B.1.2.3 Comités spécialisés**

Comme rappelé ci-dessus, les comités spécialisés sont localisés au niveau d'Abeille Assurances Holding, en sa qualité de société tête de groupe des filiales d'Abeille Assurances Holding.

#### **B.1.2.3.1 Le comité de l'audit et des risques**

Le comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding exerce ses activités sous la responsabilité du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding. Le comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding prépare les travaux du conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle en ce qui concerne l'analyse des comptes et des informations financières, la politique de gestion des risques majeurs et le contrôle interne de la société.

Il est notamment en charge :

- ▶ De suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
- ▶ D'évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un administrateur et proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier ;

- ▶ De veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ De procéder à une revue des projets comportant des risques significatifs ;
- ▶ D'être informé annuellement de l'organisation de l'audit interne et du programme d'audit interne et périodiquement des principales observations des missions d'audit interne ayant des incidences sur les processus de contrôle interne, les risques ou l'exactitude de l'information financière ;
- ▶ D'évaluer la méthodologie utilisée pour déterminer les besoins en capital et les tests de résistance de la société ;
- ▶ D'évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle de l'information non financière et de gestion des risques ;  
De surveiller les exigences réglementaires applicables à l'ensemble de la société et ses filiales ;
- ▶ De prendre en considération l'exposition de l'entité aux risques financiers liés aux changements climatiques ;
- ▶ De superviser la marque et la réputation de l'entité ;
- ▶ D'évaluer les procédures de la société (et leur respect) relatives à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la corruption.

Le comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding s'est réuni à sept reprises en 2025 selon un calendrier principalement rythmé par les réunions des conseils d'administration d'Abeille Assurances Holding et de ses filiales, parmi lesquelles Abeille Retraite Professionnelle, dont il a préparé les travaux et délibérations, notamment dans le cadre de l'examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Au 31 décembre 2025, le comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding est composé de six membres :

Civilité	Nom	Prénom	Statut
M.	Bouffard	Nicolas	Membre
M.	Brenza	Olivier	Membre
Mme.	De Poncins	Constance	Présidente
M.	Haidari	Luca	Membre
M.	Lebrun	Alain	Membre
M.	Simon	Jean-Marc	Membre

### B.1.2.3.2 Le comité des rémunérations et des sélections

Le comité des rémunérations et des sélections d'Abeille Assurances Holding est un organe consultatif. Il émet des avis sur les sujets ayant trait à la composition des conseils d'administration et à la rémunération des personnels identifiés (mandataires sociaux et fonctions clés le cas échéant).

Il est notamment en charge de :

- ▶ En ce qui concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration de la société :
  - Examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration de la société ;
  - Faire des propositions et donner un avis au conseil d'administration de la société en vue de la nomination, du renouvellement ou de la révocation du mandat d'un administrateur ou d'un dirigeant effectif ;
  - Veiller à l'équilibre de la composition du conseil d'administration de la société et à la politique de diversité appliquée aux administrateurs ;
  - Donner un avis sur la situation d'indépendance de chaque administrateur ;
  - Prendre connaissance des projets de rapports réglementaires relatifs au gouvernement d'entreprise.
- ▶ En ce qui concerne les rémunérations :
  - Proposer au conseil d'administration de la société la rémunération à allouer aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
  - Émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants mandataires sociaux de la société ;
  - Soumettre chaque année au conseil d'administration de la société le projet des rapports sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et sur la politique de rémunération des dirigeants.

Le comité des rémunérations et des sélections d'Abeille Assurances Holding se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an. Il s'est réuni à quatre reprises en 2025.

Au 31 décembre 2025, le comité des rémunérations et des sélections d'Abeille Assurances Holding est composé de trois membres et d'un représentant de la direction des ressources humaines de la SGAM Aéma Groupe en qualité d'invité permanent :

Civilité	Nom	Prénom	Statut
Mme.	De Poncins	Constance	Membre
M.	Grosse-Delasalle	Jean-Louis	Président
M.	Michard	Pascal	Membre

### B.1.2.3.3 Le comité stratégique

Le comité stratégique d'Abeille Assurances Holding est en charge de la production d'avis et/ou des recommandations au conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle, en amont de sa prise de décision, sur les sujets relatifs à la stratégie.

Le comité stratégique d'Abeille Assurances Holding contribue par ses travaux à éclairer le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle quant à la détermination de la stratégie générale. Le comité stratégique d'Abeille Assurances Holding étudie les axes stratégiques à moyen et long terme de la société en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités ainsi que les grandes tendances et évolutions technologiques et concurrentielles des métiers.

Le comité stratégique d'Abeille Assurances Holding est chargé dans ce cadre de proposer au conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle des axes de réflexion et d'entretenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions envisagées.

Le comité stratégique d'Abeille Assurances Holding se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum trois fois par an. Il s'est tenu à quatre reprises en 2025.

Au 31 décembre 2025, le comité stratégique d'Abeille Assurances Holding est composé de six membres :

Civilité	Nom	Prénom	Statut
M.	Arnaud	Yann	Membre
M.	Brenza	Olivier	Membre
M.	Dogneton	Jean-Philippe	Président
Mme.	Ezerzer	Odile	Membre
M.	Haidari	Luca	Membre
M.	Le Lay	Mira	Membre

### B.1.2.4 Assemblée Générale

L'assemblée générale d'Abeille Retraite Professionnelle est composée de deux actionnaires : Abeille Vie et Locamat S.A.S. Abeille Vie est actionnaire majoritaire de la société Abeille Retraite Professionnelle.

Toutes les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Au cours de l'année 2025, l'assemblée générale d'Abeille Retraite Professionnelle s'est réunie une fois le 17 juin 2025.

### **B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités**

#### **B.1.3.1 La Direction Générale d'Abeille Retraite Professionnelle**

Le directeur général de la société, M. Denis Bourgeois, est assisté par un directeur général délégué, M. Renaud Célié.

En outre, la gouvernance d'Abeille Assurances s'appuie sur un comité de direction générale dont les membres sont :

- ▶ Le directeur général d'Abeille Assurances Holding, M. Philippe Michel Labrosse ;
- ▶ Les directeurs généraux délégués d'Abeille Assurances Holding, M. Denis Bourgeois (également directeur général du pôle vie), M. Renaud Célié et M. Pierre Le Moine ;
- ▶ Le directeur général du pôle dommage, M. Christian de Boissieu ;
- ▶ La directrice des ressources humaines, Mme. Emilie Humbert ;
- ▶ La directrice coordination et pilotage, stratégie et RSE, Mme. Angéline Derache ; et
- ▶ La directrice marketing, communication, expérience clients et innovation, Mme. Isaure de Calonne.

#### **B.1.3.2 Délégations de responsabilités**

##### **B.1.3.2.1 Délégations de pouvoir du directeur général et du directeur général délégué**

Un dispositif de délégations de pouvoirs a été mis en place, par lequel le directeur général et les directeurs généraux délégués ont consenti des délégations de pouvoirs aux personnes pourvues de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires pour exercer les pouvoirs délégués.

##### **B.1.3.2.1 Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du directeur général**

Les statuts de la société ne stipulent aucune limitation de pouvoirs du directeur général.

### **B.1.4 Politique et pratique de la rémunération**

Abeille Retraite Professionnelle n'emploie aucun salarié.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

### B.2.1 Fonctions clés

La directive Solvabilité II distingue quatre fonctions clés indépendantes : fonction audit interne, fonction gestion des risques, fonction actuarielle et fonction vérification de la conformité, chacune devant être rattachée à un dirigeant effectif.

Au 31 décembre 2025, la liste de ces personnes, classées par fonction, est la suivante :

- ▶ **Fonction gestion des risques**, représentée par M. Régis Weisslinger, directeur des risques d'Abeille Assurances. Il est rattaché au directeur général délégué d'Abeille Assurances Holding en charge des fonctions : juridique, finances et risques ;
- ▶ **Fonction vérification de la conformité**, représentée par M. Pierre Haas, directeur de la conformité d'Abeille Assurances. Il est rattaché au directeur des risques, et est placé sous l'autorité du directeur général délégué d'Abeille Assurances Holding en charge des fonctions : juridique, finances et risques ;
- ▶ **Fonction actuarielle**, représentée par M. Aurélien Choquer, directeur de la fonction actuarielle d'Abeille Retraite Professionnelle. Il est rattaché au directeur des risques, et est placé sous l'autorité du directeur général délégué d'Abeille Assurances Holding en charge des fonctions : juridique, finances et risques ;
- ▶ **Fonction audit interne**, représentée par M. Frédéric Bussereau, directeur de l'audit interne d'Abeille Assurances. Il est rattaché à M. Philippe-Michel Labrosse, directeur général d'Abeille Assurances Holding.

### B.2.2 Exigence de compétence et honorabilité

#### B.2.2.1 Politique « compétence et honorabilité »

Abeille Assurances Holding et ses filiales appliquent le dispositif réglementaire lié à la « compétence et honorabilité » des dirigeants. Le dispositif qui applique des exigences minimales garantissant une cohérence dans le cadre du contrôle de l'ensemble des entités, tout en veillant à assurer la conformité à la politique unique du Groupe.

Le principe « compétences et honorabilité » vise à s'assurer que les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui exercent des fonctions clés satisfont aux exigences de compétences (connaissance, expérience) et d'honorabilité (réputation, intégrité) requises.

L'entreprise doit fournir les preuves que ces exigences sont respectées. L'objectif est de permettre une gestion saine et prudente.

Les quatre fonctions clés concernées par ces exigences de compétence et d'honorabilité.

En pratique, la politique se décline à deux niveaux d'application :

- ▶ **Les personnes notifiées** : ce sont les personnes qui participent à la direction de l'entreprise et les responsables titulaires des fonctions clés. Les justifications et éventuels changements les concernant sont communiqués au régulateur ;
- ▶ **Les personnes non notifiées** : ce sont les personnes qui contribuent aux fonctions clés (en général, directeurs et collaborateurs « n-1 » des personnes notifiées). Les justifications et éventuels changements les concernant sont disponibles en cas de demande du régulateur.

Cette politique s'applique à toutes les sociétés d'Abeille Assurances Holding entrant dans le périmètre de contrôle de l'ACPR (dont Abeille Retraite Professionnelle).

L'ensemble des exigences d'aptitudes de connaissances et d'expertise des personnes notifiées et non notifiées sont définies dans une fiche descriptive appelée « description de poste ».

Celle-ci présente l'ensemble des éléments suivants :

- ▶ Le rôle et les responsabilités (missions, niveau de classe et principaux indicateurs d'activité et de performance) ;
- ▶ L'environnement relationnel (organisation de la fonction, lieu fonctionnel, relations internes y compris avec le groupe, interlocuteurs externes) ;
- ▶ Qualifications (qualifications, savoirs et savoir-faire, expérience) ;
- ▶ Compétences personnelles (état d'esprit et attitude).

Les fiches « description de poste » sont revues chaque année pour les personnes notifiées et non notifiées.

Dans le cadre de la gouvernance des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui exercent des fonctions clés, la direction des ressources humaines a la charge de collecter les preuves pour la constitution du dossier qui sera envoyé aux instances de régulation.

La gouvernance de la politique unique « compétence et honorabilité » et le dispositif déployé au sein d'Abeille Assurances sont sous la responsabilité de la direction juridique qui anime un comité spécifique dont la direction des ressources humaines est partie prenante (comité des rémunérations et des sélections).

### **B.2.2.2 Procédure d'évaluation des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui exercent d'autres fonctions clés avant la prise de mandat/fonction**

Abeille Assurances Holding a mis en place un processus permettant de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de compétences et d'honorabilité. Ce processus s'intègre de façon normale au processus général RH du cycle de vie des salariés.

La direction des ressources humaines contribue au respect des exigences réglementaires en intégrant dans son processus de recrutement une démarche spécifique dans le cadre des recrutements des personnes qui relèvent du périmètre « compétences et honorabilité » (*Fit & Proper*).

De par sa fonction, la direction des ressources humaines collecte les preuves pour la constitution de dossier conformément aux exigences réglementaires. Le processus de gestion en lien avec les personnes relevant de l'exigence réglementaire est décrit comme suit :

- ▶ Phase d'identification du poste : cette partie concerne la description de la fonction pour laquelle il y a un recrutement, ainsi l'équipe recrutement identifie le futur collaborateur peut faire l'objet d'une notification ou pas en lien avec une fonction réglementée (*Fit & Proper*).
- ▶ Phase de recrutement (interne/externe) : contrôle des références, fourniture de l'extrait de casier judiciaire vierge, vérification des liens avec le commissaire aux comptes, signature d'une lettre d'honorabilité ;

- ▶ Phase d'intégration : formalisation du programme de formation/certification ;
- ▶ Phase de gestion des talents & performance : vérification du plan de succession lors des comités de carrières, évaluation tous les ans des personnes relevant de la directive Solvabilité II et également décrit dans la politique unique « compétences et honorabilité » du groupe Aéma Groupe via le cycle de gestion des performances et des talents ; plan de formation (notamment formation lutte anti-fraude) ;
- ▶ Processus de traitement en cas de longue absence : renseigner Workday<sup>2</sup> (pour les absences supérieures à 90 jours), s'assurer que le plan de succession est en œuvre et que l'intérim du poste est pourvu ;
- ▶ Phase de transition (mobilité, évolution...) : mise à jour de la liste et vérification tous les ans des éléments à contrôler avec un principe d'escalade. La direction des ressources humaines est en charge du recueil des éléments de preuves ;
- ▶ Processus de fin d'emploi : mise à jour de la liste.

### B.2.2.3 Procédure de suivi du respect du critère compétences et honorabilité

#### Constitution du dossier d'entreprise

Un dossier « entreprise » a été constitué et présenté aux conseils d'administration d'Abeille Assurances Holding et de la société, comprenant notamment :

- ▶ La liste des fonctions clés et les titulaires en poste ;
- ▶ La politique unique « rémunération » ;
- ▶ La politique unique « compétence et honorabilité » ; et
- ▶ En cas de nomination d'un administrateur, d'un dirigeant effectif ou d'un responsable de fonctions clés de la société : un dossier individuel type (cf. ci-dessous).

#### Constitution des dossiers individuels

Des dossiers individuels sont constitués et révisés périodiquement pour les personnes suivantes soumises aux exigences de *Fit & Proper* :

- ▶ Les administrateurs de la société ;
- ▶ Les dirigeants effectifs de la société (à la date de ce rapport : le directeur général et le directeur général délégué) ; et
- ▶ Les responsables de fonctions clés de la société.

---

<sup>2</sup> Workday est le progiciel RH utilisé par Abeille Assurances et qui permet d'accompagner la vie des collaborateurs dans tous les aspects de sa vie quotidienne (absences, gestion des talents...)

Chaque dossier individuel comprend notamment :

- ▶ Un justificatif d'identité ;
- ▶ Un *curriculum vitae* ;
- ▶ Un extrait de casier judiciaire vierge ;
- ▶ Une déclaration sur l'honneur de respect des exigences de l'article L. 322-2 du code des assurances ;
- ▶ La référence aux exigences de « compétence et honorabilité » dans les documents de nomination ;
- ▶ Pour les administrateurs et dirigeants effectifs :
  - Une déclaration sur l'honneur de non-condamnation ; et
  - La liste des mandats et fonctions exercés ;

Pour ces personnes ayant également la qualité de salarié de la marque Abeille Assurances, le dossier individuel est complété des éléments suivants :

- ▶ La description de poste ;
- ▶ Un profil professionnel à jour sur le logiciel de gestion RH Workday ; et
- ▶ Les objectifs et la revue annuelle de performance et de développement.

Conformément aux exigences réglementaires, la nomination et la cessation des fonctions des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés font l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

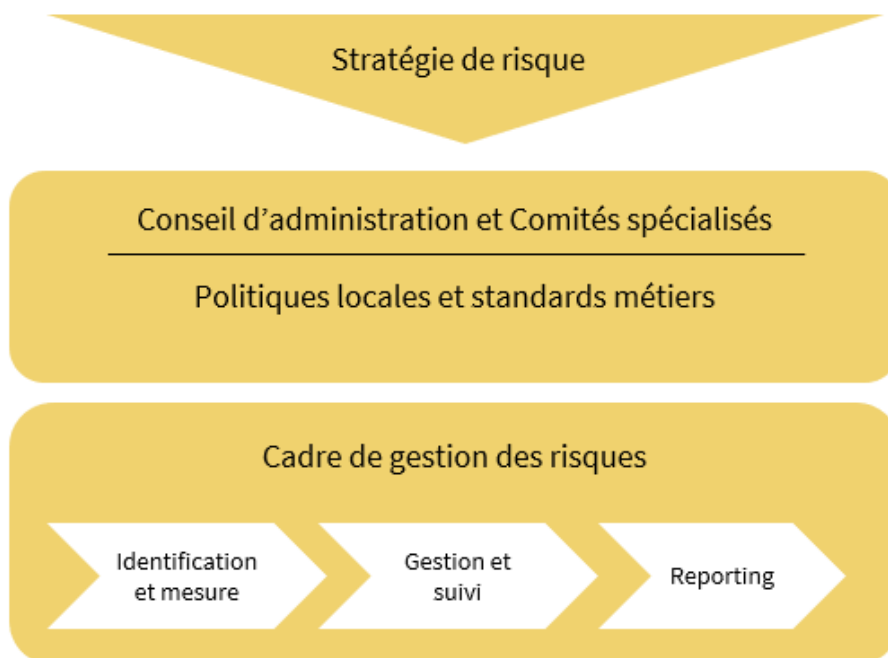
## B.3 Système de gestion des risques, dont l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

### B.3.1 Description du Système de gestion des risques

Conformément aux exigences réglementaires, Abeille Assurances Holding a mis en place un système de gestion des risques permettant une prise de décision dynamique basée sur les risques. Ce système de gestion des risques s'applique aux sociétés d'assurance filiales d'Abeille Assurances Holding dont Abeille Retraite Professionnelle.

Ainsi, Abeille Retraite Professionnelle alloue son capital disponible de sorte à optimiser ses rendements en fonction des risques pris, tout en veillant à conserver un niveau de capital économique et réglementaire conforme à son appétence aux risques. Les objectifs de la gestion des risques d'Abeille Retraite Professionnelle sont :

- ▶ De s'assurer que le capital est affecté là où il produit le meilleur rendement en fonction des risques choisis ;
- ▶ D'être conforme aux attentes des clients, des investisseurs et des superviseurs en maintenant un niveau de surplus de capital permettant de tenir les engagements, même en cas de risques extrêmes ;
- ▶ De diffuser une gestion des risques rigoureuse au sein des métiers, sur la base d'un niveau d'appétence aux risques clair et en restant dans les limites définies.



### B.3.1.1 Dispositifs et Processus

#### B.3.1.1.1 Politiques Écrites

##### Principe

Afin de répondre aux exigences réglementaires, Abeille Retraite professionnelle dispose de politiques locales et de standards métiers. Ces politiques écrites reflètent la stratégie en matière de gestion des risques et l'appétence aux risques des conseils d'administration d'Abeille Assurances Holding et d'Abeille Retraite Professionnelle. Les politiques, notamment celles soumises à la réglementation Solvabilité II, sont validées par le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle.

Ces politiques précisent, en particulier :

- ▶ Le cadre d'appétence aux risques devant être utilisé par la société ;
- ▶ L'approche en matière d'identification, mesure, gestion, surveillance et reporting des risques ;
- ▶ Les rôles et les responsabilités (y compris le modèle des trois lignes de défense décrit ci-après) ;
- ▶ Les structures de gouvernance en matière de gestion des risques.

La méthodologie de gestion des risques est basée sur la mise en place de processus et d'outils permettant d'identifier, mesurer, contrôler, gérer et établir un suivi des risques adapté au profil de risque d'Abeille Professionnelle.

##### Corpus des politiques écrites

Les politiques locales sont décrites ci-après selon la segmentation définie par le groupe Aéma Groupe.

Politiques du Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales
Gestion des risques (incluant Souscription & GSP, Réassurance)	Gestion des risques
	Réassurance et autres techniques d'atténuation du risque
	Gestion du risque de souscription
	Gouvernance et surveillance des produits
ORSA	ORSA
Contrôle interne & gestion du risque opérationnel	Contrôle interne et gestion des risques opérationnels
Provisionnement	Gestion du risque de provisionnement
Risques investissement, concentration et durabilité	Gestion du risque d'investissement
Gestion actif passif & liquidité	Gestion actif passif
	Gestion du risque de liquidité
Capital	Gestion du capital
Risques stratégiques & de réputation	Communication et réputation
Reporting et information au public et au superviseur (RIPS)	Reporting et information au public et au superviseur
Externalisation	Externalisation
Rémunération	Rémunération
Conformité	Vérification de la conformité
	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCBFT)
Qualité des Données (QDD)	Qualité des données Solvabilité II
Sécurité globale Groupe (PCA)	Sécurité des systèmes d'information
	Plan de continuité d'activité

À noter que les politiques « audit interne » et « compétences et honorabilité » sont uniques, applicables à l'ensemble des sociétés du groupe Aéma Groupe et ainsi à Abeille Retraite Professionnelle.

### Processus de validation

Les politiques écrites locales sont révisées annuellement sur la base des politiques chapeau en vigueur au sein du groupe Aéma Groupe au moment de la validation du conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle. Après rédaction par les équipes de la première ligne de défense, les politiques solvabilité II sont soumises à un processus de partage et de validation impliquant successivement :

- ▶ Le référent 2ème ligne ;
- ▶ Le propriétaire Groupe ;
- ▶ Le sponsor ;
- ▶ Le référent gouvernance ;
- ▶ Le comité direction générale et responsables des fonctions clés ;
- ▶ Le comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding ou le comité des sélections et des rémunérations d'Abeille Assurances Holding en fonction de la politique<sup>3</sup>.

#### B.3.1.1.2 Déclinaison du système de gestion des risques en quatre dispositifs

##### Définition d'un cadre d'appétence aux risques

Le cadre d'appétence aux risques définit les limites en termes d'appétence aux risques d'Abeille Retraite Professionnelle. Le dispositif d'appétence aux risques d'Abeille Retraite Professionnelle est composé :

- ▶ De l'appétence aux risques qui est définie comme les niveaux de risques que la société accepte de prendre, compte tenu de la stratégie mise en place. Il s'agit notamment des risques pour lesquels Abeille Retraite Professionnelle a une appétence et qu'elle souhaite accroître (notamment dans le cadre de sa recherche de profits), des risques que l'entreprise accepte mais cherche à limiter et des risques que l'entreprise souhaite réduire. Ces niveaux d'appétence aux risques sont approuvés par le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle au regard de quatre critères principaux : critère de ratio de solvabilité, critère de liquidité, critère de résultat cumulé et critère de risque opérationnel ;
- ▶ Des tolérances aux risques opérationnels qui sont définies comme le niveau de risque qu'Abeille Retraite Professionnelle est prête à accepter pour une catégorie de risque spécifique en termes d'impact et de probabilité. Il s'agit d'une note combinée qui reprend les deux composantes suivantes :
  - L'impact est considéré comme les conséquences négatives supportées par l'entreprise lors de la survenance d'un événement ;
  - La probabilité se définit par la fréquence d'occurrence sur une année.

Les niveaux d'appétence aux risques et de tolérances aux risques sont mis à jour annuellement et présentés au comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding pour avis. Le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle valide les niveaux d'appétence aux risques. Ces informations sont intégrées au processus de définition de la stratégie de l'entreprise et sont ensuite présentées aux comités opérationnels.

---

<sup>3</sup> Les politiques uniques « rémunération » et « compétences et honorabilité » sont examinées en comité des sélections et des rémunérations d'Abeille Assurances Holding. Les autres politiques sont examinées en comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding.

Le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle définit la stratégie d'Abeille Retraite Professionnelle et le plan financier annuel en prenant en considération le profil de risques de l'entreprise ainsi que son dispositif d'appétence aux risques. En effet, Abeille Retraite Professionnelle alloue son capital disponible pour optimiser les retours sur investissement en fonction des risques pris, tout en conservant un niveau approprié de capital économique et règlementaire. La politique de gestion des risques explicite l'approche.

## Cartographie des risques

Le processus de cartographie des risques a pour objectif d'identifier les principaux risques qui pourraient avoir une incidence notable sur la capacité de la société à atteindre ses objectifs stratégiques.

Dans le cadre de la cartographie des risques, des groupes de travail sont mis en place afin d'identifier les nouveaux risques auxquels fait face la compagnie. La première ligne de défense et la deuxième ligne de défense sont également sollicitées afin d'apporter leur expertise.

Le processus d'identification des risques est également présenté dans la partie B.3.5.

**Les risques majeurs identifiés pour Abeille Retraite Professionnelle à la suite des évaluations de la campagne 2025 sont les suivants :**

Assurantiel	Financier	Stratégique	Opérationnel
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rachat, Arbitrage et transfert</li><li>• Participation aux bénéfices</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Taux</li><li>• Actions</li><li>• Immobilier</li><li>• Spread</li><li>• Liquidité</li><li>• Inflation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Changement de contexte</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cyber</li><li>• Non-conformité à la réglementation</li></ul>

Deux exercices de cartographie permettent de compléter les travaux conduits dans le cadre de la cartographie globale et nourrissent la vision globale des risques - ils s'inscrivent dans le cadre de la démarche pilotée par le groupe Aéma Groupe :

- ▶ La cartographie prospective des risques émergents visant à identifier les risques nouveaux ou en développement rapide, les défis, menaces et opportunités associées ainsi que les éléments de préparation associés ;
- ▶ L'analyse de double matérialité, sous-jacente à l'élaboration du rapport CSRD, permettant d'identifier/quantifier les impacts, risques et opportunités associées aux enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance ainsi que les mesures de remédiation.

## ORSA

L'ORSA, désignant le processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité, est détaillé dans la partie B.3.2 ci-dessous.

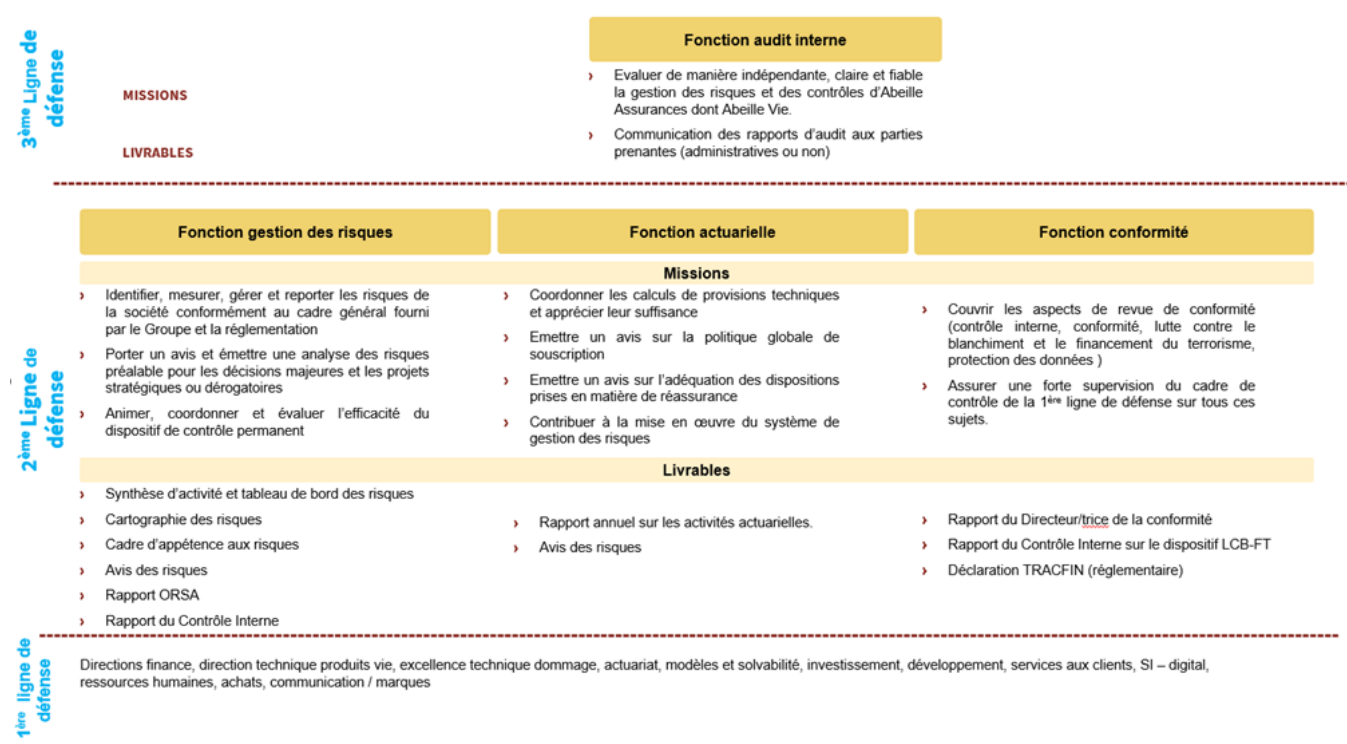
## Reporting des risques

Dans le cadre de la gestion des risques au sein d'Abeille Assurances Holding, des reportings de risque sont mis en place afin de faciliter le suivi des indicateurs clés. Ces reportings sont régulièrement mis à jour par la direction des risques et de la conformité et présentés au comité de direction générale et des fonctions clés et au comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding.

Par ailleurs, les équipes risques et actuariat produisent des « avis des risques » permettant de prendre des décisions avec une vision des risques liés aux produits, projets et/ou sujets concernés. Les avis des risques peuvent être produits « à la demande » ou dans le cadre de processus clés de l'entreprise (exemple : projets stratégiques de l'entreprise). Le responsable de la fonction clé gestion des risques présente régulièrement ces avis des risques au comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding et au conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle.

### B.3.1.2 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

Le dispositif général de contrôle au sein d'Abeille Assurances Holding, applicable à Abeille Retraite Professionnelle, s'inscrit dans l'organisation en trois lignes de défense de la gestion des risques. L'articulation des trois lignes de défense autour des quatre fonctions clés, exigées par la réglementation, se présente comme suit :



#### B.3.1.2.1 La première ligne de défense : les opérations

**La 1<sup>ère</sup> ligne de défense** : les opérationnels (y compris les équipes de contrôle interne) sont responsables de l'identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques auprès du management d'Abeille Assurances Holding et de ses filiales d'assurances. Le management de la première ligne de défense est responsable de la mise en œuvre et de l'utilisation de la gestion des risques ;

### B.3.1.2.2 Les deuxième et troisième lignes de défense

Il s'agit des fonctions clés, telles que décrites en section B.2.1.

**La 2<sup>ème</sup> ligne de défense** : elle regroupe trois fonctions clés au sens de la directive Solvabilité II (fonction clé gestion des risques, fonction clé actuarielle et fonction clé vérification de la conformité).

**La 3<sup>ème</sup> ligne de défense** : Il s'agit de la fonction clé audit interne veillant à la robustesse de l'environnement de gestion des risques ainsi qu'à l'efficacité du contrôle interne.

## B.3.2 Évaluation des risques et de la solvabilité

### B.3.2.1 L'ORSA dans l'organisation

Le processus ORSA, ou l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, se définit comme l'ensemble des processus et outils qui sous-tendent la prise en compte des impacts en termes de risque et de capital dans les prises de décision, dont notamment la planification prospective.

L'objectif de l'ORSA est de contribuer à la protection des clients et des actionnaires en établissant une évaluation prospective (à court terme et à long terme) des risques auxquels la compagnie est exposée - ou pourrait être exposée - et de s'assurer que les exigences en termes de capital de solvabilité soient respectées à chaque instant.

Ainsi, l'ORSA :

- ▶ Introduit la notion d'appétence dans la déclinaison des objectifs et des prises de décisions stratégiques ;
- ▶ Permet de piloter les objectifs de croissance et de rentabilité fixés dans le plan stratégique, tout en garantissant un niveau requis de solvabilité ;
- ▶ Rend compte de la capacité d'Abeille Retraite Professionnelle à identifier, mesurer, anticiper et gérer les éléments de nature à modifier sa solvabilité et sa situation financière.

L'ORSA est mis à jour annuellement et est présenté au comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding puis aux conseils d'administration d'Abeille Assurances Holding et ses filiales d'assurance pour validation, avant transmission au groupe Aéma Groupe.

L'ORSA étant un outil du cadre décisionnel des revues stratégiques annuelles et un levier de maîtrise des risques, il fait partie intégrante de la gouvernance des risques.

Pour rappel, Abeille Assurances Holding et ses filiales d'assurance participent à l'élaboration d'un rapport ORSA unique, commun à toutes les sociétés du groupe Aéma Groupe ainsi qu'au Groupe lui-même.

### B.3.2.2 Description du processus ORSA

La gestion du capital s'appuie sur un cadre de gestion des risques robuste. Ce dernier est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La prise en compte des impacts en termes de capital lors des prises de décision est définie dans le dispositif ORSA.

L'ORSA s'inscrit dans les activités courantes implémentées dans le cadre de la gestion du capital formalisé dans la politique « gestion du capital » et la politique « ORSA ».

Conformément à l'article 45 de la directive Solvabilité II, le processus ORSA fournit les éléments nécessaires pour effectuer les évaluations suivantes :

- ▶ Évaluation du besoin global de solvabilité, qui se traduit par des considérations à la fois quantitatives et qualitatives ;
- ▶ Évaluation du respect permanent des exigences de capital, i.e. adopter une vision prospective sur la durée du plan quinquennal ;
- ▶ Évaluation des écarts aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité, i.e. adopter une vision rétrospective.

Le cycle de gestion du capital peut se résumer comme suit :

- ▶ Le conseil d'administration valide la stratégie de long terme de l'entreprise, y compris la stratégie en termes de risques lors de la définition des appétences aux risques (basées sur le profil de risque de la compagnie et du besoin global de solvabilité de la compagnie) ;
- ▶ Le management définit ensuite les actions de court et moyen terme afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie (financiers, commerciaux, etc.) ;
- ▶ Ces actions ont un impact sur tous les métiers de l'entreprise (développement de produit, souscription, distribution, tarification, gestion des sinistres, investissement, etc.) ;
- ▶ Ces actions ont des impacts en termes de revenus et de coûts qui sont communiqués au département Finance pour la construction du plan sur un horizon de temps donné ;
- ▶ Les équipes actuarielles calculent ensuite les fonds propres, le SCR et le MCR pour les positions actuelles et projetées, de sorte à permettre au conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle de s'assurer de la conformité continue vis-à-vis des exigences réglementaires en termes de capital ;
- ▶ Des simulations de crises (SST) sont appliquées au plan sur l'horizon de temps donné. Le *management* contribue à la définition des scénarios et à l'identification des décisions de gestion (management actions) appropriées (réassurance, investissement, etc.) permettant de revenir dans les limites de l'appétence aux risques ;
- ▶ Les résultats de ces simulations de crises et les analyses *a posteriori* d'une année à l'autre servent à fournir au conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle une meilleure vision afin d'ajuster la stratégie ;
- ▶ Il existe aussi de nombreux processus transverses/fonctionnels globaux qui contribuent aux activités courantes de la compagnie et fournissent une évaluation du cadre de gestion du risque et de la solvabilité (cartographie des risques, rapport actuariel, synthèse d'activité de la fonction clé gestion des risques, synthèse d'activité de la fonction clé conformité, synthèse d'activité de la fonction clé audit interne).

Les résultats en sortie de tous les processus mentionnés ci-dessus servent de contributions au rapport ORSA.

Les décisions en matière de dividendes tiennent également compte des projections de capital du plan stratégique et des limites de l'appétence aux risques.

## B.4 Système de Contrôle Interne

### B.4.1 Description du système de contrôle interne

#### B.4.1.1 Exigences règlementaires

L'article 44 de la directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 dispose que : « Les entreprises d'assurance et de réassurance mettent en place un système de gestion des risques efficace, qui comprenne les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels elles sont ou pourraient être exposées ainsi que les interdépendances entre ces risques ». Le système de gestion des risques couvre notamment la gestion du risque opérationnel.

De plus, l'article 46 de la directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 mentionne que : « Les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système comprend au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité ».

#### B.4.1.2 Cadre de référence

Abeille Assurances s'appuie sur la définition du référentiel COSO 2013 : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs d'Abeille Assurances, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

Le déploiement du dispositif de contrôle interne répond donc aux objectifs liés :

- ▶ **Aux opérations** : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;
- ▶ **Au reporting** : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;
- ▶ **A la conformité** : ils concernent le respect des lois et règlements applicables à l'entité d'assurance. Cette dernière catégorie d'objectifs relève de la politique « conformité ».

La politique locale « contrôle interne et de gestion du risque opérationnel » définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel au sein d'Abeille Assurances. Elle décrit notamment :

- ▶ Le système de contrôle interne ;
- ▶ Les principes de gestion du risque opérationnel (identification, évaluation, traitement-surveillance) et de contrôles permanents ;
- ▶ Les acteurs.

La politique est déployée au sein d'Abeille Assurances Holding et déclinée sur l'ensemble des processus des entités d'assurance.

### B.4.1.3 Organisation et Reporting

Abeille Assurances Holding a mis en place un système de contrôle interne efficace et adéquat, commun à toutes ses filiales (parmi lesquelles Abeille Retraite Professionnelle). Ce système vise à assurer le respect total des normes et obligations externes et internes et comprend des procédures administratives, opérationnelles et comptables, un cadre de contrôle interne des activités, le suivi des risques, et un cadre de remontée d'informations fiables et complètes, nécessaires à la prise de décision.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales repose sur deux notions : le contrôle « permanent » regroupant les contrôles de premier et second niveau et le contrôle « périodique » avec le contrôle de troisième niveau :

- ▶ **Contrôle permanent de 1er niveau** : les collaborateurs, managers et directeurs d'Abeille Assurances Holding et ses filiales réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes ;
- ▶ **Contrôle permanent de 2ème niveau** : le département du contrôle interne et des risques opérationnels est rattaché à la direction des risques, ce qui lui assure d'être indépendant des différents métiers. Il pilote le dispositif de contrôle permanent et réalise les contrôles permanents de niveau 2. Il anime la communauté métier contrôle interne et assure la diffusion de la culture contrôle interne par des actions de formation et de sensibilisation ;
- ▶ **Contrôle de 3ème niveau** : la direction de l'audit Interne exerce des contrôles périodiques afin de fournir au management une assurance ainsi que des recommandations en matière de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel (cf. politique unique « audit interne »). Afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun, des échanges ont lieu entre le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mobilise donc, directement ou indirectement tous les acteurs au sein de l'entreprise, c'est « l'affaire de tous ».

Au sein de la direction des risques d'Abeille Assurances Holding, l'activité principale du département du contrôle interne et des risques opérationnels consiste à évaluer, surveiller et rendre compte de l'adéquation et de l'efficacité de l'environnement global de contrôle interne, y compris sur les processus d'information financière. Le département du contrôle interne et des risques opérationnels est aussi responsable de piloter le cadre et la stratégie du contrôle interne ; et de l'animation, la coordination et l'évaluation régulière du dispositif de contrôle interne de premier niveau. L'équipe met également en œuvre des contrôles de second niveau, à travers son plan de contrôle permanent. De plus, elle est l'interlocutrice des organes exécutifs et de gouvernance, des commissaires aux comptes, ainsi que du régulateur, sur les questions de contrôle interne.

Le département du contrôle interne et des risques opérationnels d'Abeille Assurances Holding s'appuie sur un réseau de correspondants contrôle interne désignés dans chaque entité d'assurance, direction, métier. Ils sont les relais opérationnels de la direction des risques et sont notamment chargés de déployer la méthodologie et d'accompagner les opérationnels dans sa mise en œuvre.

Au sein d'Abeille Assurances Holding, le directeur général met en œuvre, anime et s'assure de la bonne application de la politique locale « contrôle interne et de gestion du risque opérationnel ». Avec son comité de direction, il en assure la déclinaison opérationnelle.

Les travaux relatifs au contrôle interne et aux risques opérationnels font l'objet de reportings réguliers aux entités d'assurance et instances, notamment à travers la comitologie existante :

- ▶ Conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding ;
- ▶ Comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding ;
- ▶ Comité de direction générale et responsables des fonctions clés (DGRFC) ;
- ▶ Comité des risques opérationnels ;
- ▶ Comité contrôle interne du groupe Aéma Groupe.

Le comité contrôle interne du groupe Aéma Groupe est l'instance de partage et d'animation de la communauté contrôle interne du groupe Aéma Groupe. Animé et piloté par le responsable contrôle interne de la SGAM Aéma Groupe, ce comité rassemble les responsables contrôle interne / risques opérationnels des entités d'assurance. Les missions du comité sont de partager les travaux de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels entre entités d'assurance, d'échanger sur les pratiques existantes, de coordonner les sujets et de prendre des décisions.

#### B.4.1.4 Déploiement au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales

Conformément aux principes énoncés par le cadre de référence COSO et à la réglementation « Directive Solvabilité II », un système de gestion des risques opérationnels et un dispositif de contrôle interne sont définis avec une déclinaison opérationnelle cohérente et proportionnée aux enjeux des différentes entités du groupe Aéma Groupe.

Un périmètre de contrôle interne défini annuellement, permet de recenser toutes les entités du groupe Aéma Groupe et de déployer un dispositif de contrôle interne adapté (selon les critères d'actionnariat, d'activités, de chiffre d'affaires) :

- ▶ Le **dispositif « complet »** qui prévoit le déploiement de l'ensemble des méthodologies de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel ;
- ▶ Le **dispositif « allégé »** qui permet d'avoir une vision globale du dispositif de contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel de l'entité d'assurance concernée. Celui-ci se traduit par le déploiement d'un questionnaire annuel d'auto-évaluation sur les composantes du dispositif de contrôle interne de l'entité d'assurance ;
- ▶ **Sans dispositif** c'est-à-dire sans demande par le groupe Aéma Groupe de suivi spécifique du dispositif de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel.

Dans le cadre de ce dispositif, Abeille Retraite Professionnelle relève du dispositif dit « complet ».

#### B.4.2 Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

L'organisation de fonction vérification de la conformité s'inscrit également dans le cadre de l'article 46 de la directive Solvabilité II.

L'activité de vérification de la conformité est réalisée par quatre départements au sein de la direction de la conformité :

- ▶ Protection des intérêts des clients ;
- ▶ Sécurité financière : lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, respect des embargos et des sanctions ; lutte contre la corruption et lutte contre la fraude ;

- ▶ Protection des données personnelles ;
- ▶ Pilotage transverse et vérification de la conformité : gouvernance du dispositif, pilotage des risques de non-conformité, indicateurs et reporting, pilotage des contrôles permanents.

#### **B.4.2.1 Les objectifs de la fonction de vérification de la conformité**

L'objectif de la direction de la conformité est de prévenir les risques de non-conformité, notamment en matière :

- ▶ De sécurité financière (lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude, respect des sanctions et mesures d'embargo) ;
- ▶ D'éthique professionnelle (lutte contre la corruption et la fraude) ;
- ▶ De protection des intérêts des clients (gouvernance produit, information des clients, devoir de conseil, conflits d'intérêts, réclamations, personnes vulnérables, déshérence, industrie verte, ...) ;
- ▶ De protection des données personnelles.

Pour ce faire, la direction de la conformité est chargée de définir les dispositifs sur ces différents domaines qui permettent d'agir dans le respect de la législation, de la réglementation et des instructions du Groupe.

Ces dispositifs comprennent notamment des politiques et des procédures dont le respect doit être vérifié via des contrôles et des revues thématiques notamment.

#### **B.4.2.2 Missions et périmètre de la fonction de vérification de la conformité**

Afin de répondre à ses objectifs, la direction de la conformité met en œuvre un plan annuel de conformité visant à l'amélioration continue des dispositifs de conformité et à la maîtrise des risques. Ce plan est défini notamment sur la base :

- ▶ Des évolutions législatives et réglementaires récentes ou à venir et leur impact sur les activités d'Abeille Assurances Holding et ses filiales ;
- ▶ Des objectifs et rapports stratégiques définis par les organes de direction et/ou les instances de gouvernance ;
- ▶ Des zones de risques et défaillances potentielles identifiées lors des activités de surveillance passées ;
- ▶ Des remontées d'informations (reporting) par les équipes opérationnelles ;
- ▶ Des résultats de toute activité d'inspection réglementaire ;
- ▶ Des points d'attention soulignés par les régulateurs ;
- ▶ Des instructions et points d'attention définis par la fonction conformité du groupe Aéma Groupe.

Le plan de conformité est approuvé par le conseil d'administration de chaque entité juridique après avoir obtenu l'avis positif du comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding.

La direction de la conformité est susceptible de proposer des adaptations de ce plan en cours d'année pour prendre en compte de nouveaux risques qu'elle aurait identifiés.

Pour permettre la définition et l'exécution du plan de conformité, la direction de la conformité est notamment impliquée dans :

- ▶ La coordination du processus de veille juridique et réglementaires (y compris l'évaluation des impacts liés en termes de processus opérationnels et de procédures de la compagnie) ;
- ▶ L'évaluation des nouveaux produits, services et partenariats (y compris leurs modifications significatives) en fonction des risques qu'ils présentent ;
- ▶ L'évaluation des prestataires critiques ;
- ▶ L'évaluation des différents dispositifs de gouvernance contribuant à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques de conformité (fournisseurs, prestataires, anti-fraude, ...) ;

Par ailleurs la direction de la conformité, sans être impliquée dans les activités :

- ▶ Conseille les équipes opérationnelles sur la mise en œuvre de dispositifs adéquats à leurs niveaux ;
- ▶ Sensibilise, informe et forme les équipes opérationnelles sur les risques de non-conformité et l'importance de leur maîtrise pour les clients, les collaborateurs et Abeille Assurances Holding et ses filiales.

#### **B.4.2.3 Les acteurs de la fonction de vérification de la conformité**

Pour l'ensemble des entités Abeille Assurances, les fonctions clés, actuarielle et vérification de la conformité sont rattachées hiérarchiquement, pour le fonctionnement opérationnel, au directeur des risques, responsable de la fonction-clé gestion des risques. La fonction clé gestion des risques est rattaché hiérarchiquement à la direction générale déléguée en charge de la finance, des affaires juridiques, des risques et de la conformité.

Les fonctions clés gestion des risques, actuarielle, et vérification de la conformité sont placées sous l'autorité du directeur général délégué en charge de la finance, des affaires juridiques, des risques et de la conformité, dirigeant effectif de la société Abeille Assurances Holding, auquel elles ont accès direct sans préjudice de leur accès direct au conseil d'administration.

Le directeur de la conformité reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au directeur général d'Abeille Assurances Holding et/ou aux membres du conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle, tout sujet ou événement significatif ou d'importance particulière identifié dans le cadre du plan annuel de conformité. Cela assure l'absence d'interférence fonctionnelle, ou de circonstances préjudiciables pouvant entraîner un conflit d'intérêts.

Il opère sous la responsabilité ultime du conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle auquel elle rend compte, et, s'il y a lieu, coopère avec les autres fonctions clés (risque et actuariat) dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Dans tous les cas, le directeur de la conformité reporte immédiatement au directeur général et/ou au conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle tout cas significatif de non-conformité.

Le directeur de la conformité établit un rapport semestriel au comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding sur les sujets pertinents associés aux activités réalisées par ses équipes.

## B.5 Fonction audit interne

La fonction audit interne a pour objectif d'aider le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle et la direction générale d'Abeille Assurances Holding à protéger les actifs, la réputation et la pérennité d'Abeille Assurances Holding et de ses filiales, en donnant une assurance indépendante et objective destinée à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les activités du sous-groupe.

La fonction d'audit interne évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Pour ce faire, l'audit interne évalue si la direction et la fonction de gestion des risques ont identifié et signalé de manière appropriée tous les risques importants au conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle et à la direction générale d'Abeille Assurances Holding ; elle apprécie si ces risques sont gérés de manière adéquate ; et elle invite la direction générale d'Abeille Assurances Holding à améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes.

L'audit interne est autorisé à revoir tous les domaines d'Abeille Assurances Holding et ses filiales et a un accès libre et illimité à toutes les activités, les dossiers, les biens ainsi que le personnel nécessaire pour mener à bien sa mission. Le périmètre de ses activités s'étend à toutes les filiales d'Abeille Assurances Holding.

Le directeur de l'audit interne d'Abeille Assurances Holding assiste à toutes les réunions du comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding, ainsi qu'à tout autre comité de la gouvernance d'Abeille Assurances Holding et ses filiales où il juge nécessaire de participer.

Le directeur de l'audit interne d'Abeille Assurances Holding a aussi le droit d'assister à tout ou partie des comités exécutifs et à d'autres instances où des décisions clés sont prises, y compris au niveau des filiales d'Abeille Assurances Holding.

Par ailleurs, il est attendu de la direction générale qu'elle s'assure que l'audit interne soit informé dans un délai d'une semaine de tous changements importants des activités commerciales, de la structure organisationnelle, des processus opérationnels, des systèmes informatiques, des politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que de toute défaillance significative du contrôle interne, des pertes qui en résulteraient, des suspicions d'irrégularités ou de fraudes identifiées par la direction ou les auditeurs externes ou violations graves de la réglementation.

### B.5.1 Les activités de l'audit interne

L'audit interne mène, de manière objective et indépendante, cinq activités principales :

- ▶ Évaluer et reporter aux comités d'audit et des risques et à la direction générale, sur l'efficacité de la conception et du fonctionnement de l'environnement de contrôle permettant d'évaluer et de gérer les risques ;
- ▶ Évaluer et reporter au comité de l'audit et des risques et à la direction générale sur l'efficacité des mesures mises en place pour remédier aux déficiences de l'environnement de contrôle et des risques hors tolérance ;
- ▶ Évaluer les événements clés de l'entreprise, tels que les acquisitions / désinvestissements et les décisions d'externalisation, afin de déterminer et d'indiquer si les risques clés sont correctement pris en compte. À la suite d'événements indésirables significatifs survenus dans l'organisation, l'audit interne peut également analyser a posteriori si les « enseignements tirés » sont pertinents ;
- ▶ Entreprendre des missions de conseil mandatées par la direction générale à condition qu'elles ne menacent pas l'indépendance de l'audit interne.

### **B.5.2 Indépendance de la fonction audit interne**

L'audit interne doit être indépendant de la direction générale pour être efficace dans l'exercice de ses activités. Les dispositions visant à protéger l'indépendance de l'audit interne sont énoncées ci-dessous.

#### **Nomination et rattachement**

Le directeur de l'audit interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales est rattaché hiérarchiquement au directeur général d'Abeille Assurances Holding et dispose d'un accès direct et illimité au président du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding et à la présidente du comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding.

Le comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding et ses filiales peut :

- ▶ Recommander la nomination ou la révocation du directeur de l'audit interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales au conseil d'administration ;
- ▶ Participer, conjointement avec le directeur de l'audit interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales à la détermination de ses objectifs et à l'évaluation de ses résultats, en consultation avec la direction générale d'Abeille Assurances Holding.

#### **Membres des équipes d'audit interne**

Les membres de l'équipe d'audit interne ne doivent avoir aucune responsabilité directe ou quelconque autorité sur les activités opérationnelles contrôlées dans le cadre de leurs missions, ni endosser de telles responsabilités pour le compte d'autres personnes.

L'audit interne doit maintenir une politique de rotation de ses équipes afin de veiller au maintien de son indépendance.

Par ailleurs, les auditeurs internes en cours de mobilité ne peuvent pas auditer les domaines d'activité dont ils étaient auparavant responsables.

L'audit interne fournit aux comités de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding et ses filiales une confirmation annuelle de son indépendance, accompagnée d'un formulaire de déclaration d'indépendance signé par tous les membres de l'équipe d'audit interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales.

#### **Communication avec les autorités de contrôle**

La responsabilité première de la communication régulière des évolutions significatives affectant les activités d'Abeille Assurances Holding et ses filiales aux autorités de contrôle (autres que les questions relatives à l'évolution de la fonction audit interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales) incombe aux membres concernés du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding.

En cas de circonstances exceptionnelles ayant un impact significatif sur les activités d'Abeille Assurances Holding, le directeur de l'audit interne peut être amené à informer directement les autorités de contrôle.

## B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle a été créée en septembre 2015 au sein des filiales d'Abeille Assurances Holding. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, la fonction actuarielle est scindée entre les périmètres vie (pôle fonction actuarielle vie) et non-vie (pôle fonction actuarielle non-vie) avec deux responsables de fonction clé distincts.

A fin décembre 2025 et en accomplissement de son plan de recrutement, la fonction actuarielle vie est composée de 8 équivalent temps plein.

### B.6.1 Missions

L'article 48 de la directive 2009/138 Solvabilité II définit le champ d'application de la fonction actuarielle qui a à sa charge de :

- ▶ Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- ▶ Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- ▶ Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- ▶ Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- ▶ Informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- ▶ Superviser le calcul des provisions techniques ;
- ▶ Émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- ▶ Émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Ces missions concernent toutes les filiales d'Abeille Assurances Holding, parmi lesquelles Abeille Retraite Professionnelle.

La synthèse de l'ensemble de ses travaux est retranscrite dans le rapport actuariel. Ce rapport est produit au moins une fois par an, validé par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (*Administrative Management or Supervisory Body, AMSB*) c'est-à-dire par le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle. Il est tenu à disposition de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Le contenu du rapport est défini à l'article 272 du Règlement délégué : « il rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leurs résultats, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations pour y remédier ».

## **B.6.2 Organisation de la fonction actuarielle au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales**

Le responsable de la fonction clé fonction actuarielle vie est rattaché fonctionnellement au directeur général délégué finances, juridique et risques et hiérarchiquement au directeur des risques d'Abeille Assurances Holding.

Dans l'exercice de ses fonctions, la fonction clé a accès à toute personne dans l'entreprise et participe en toute indépendance aux différents comités faitiers en lien avec ses missions, lui assurant ainsi l'accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement desdites missions. Il participe également de droit au comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding et au conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle.

## B.7 Sous-traitance

### B.7.1 La politique de sous-traitance

#### B.7.1.1 La démarche d'externalisation

La démarche d'externalisation est encadrée par la politique d'externalisation d'Abeille Assurances Holding et ses filiales qui intègre l'appétence aux risques d'externalisation et se déroule en plusieurs étapes :

- ▶ Le recensement des projets potentiels en lien avec la stratégie d'Abeille Assurances Holding et ses filiales ;
- ▶ La revue des projets stratégiques par le comité de la direction générale ;
- ▶ L'analyse de la rentabilité (business case) et arbitrages éventuels ;
- ▶ La consultation avec les institutions représentatives du personnel pour les projets éligibles (le comité social et économique et la commission santé sécurité et conditions de travail) ;
- ▶ Le lancement du projet et rédaction du cahier des charges ;
- ▶ La rédaction et le lancement de l'appel d'offre ;
- ▶ L'analyse des risques avant contractualisation ;
- ▶ La contractualisation avec le fournisseur ;
- ▶ Le pilotage opérationnel des externalisations critiques ou importantes durant leur cycle de vie.

Conformément à la directive Solvabilité II, les conditions clés des accords relatifs à des activités externalisées critiques sont présentées préalablement au comité de direction générale et responsables de fonctions clés (DGRFC) d'Abeille Assurances Holding, comité émanant du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding.

La compagnie notifie à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution son intention d'externaliser les activités jugées critiques ou importantes six semaines avant le début de l'accord (au sens de l'article R. 354-7 du code des assurances).

Tout nouveau projet d'externalisation doit être conduit conformément au standard métier « achat et externalisation ».

Abeille Assurances lorsqu'elle externalise des fonctions ou activités opérationnelles importantes ou critiques :

- ▶ Veille à ce que les éléments pertinents des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du prestataire de services soient propres à garantir que les conséquences suivantes soient évitées :
  - Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance de l'entreprise concernée ;
  - Accroître indûment le risque opérationnel ;
- ▶ Tient dûment compte des fonctions ou activités sous-traitées dans ses systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, de façon à garantir que les conséquences visées ci-dessus sont évitées.

La direction des achats d'Abeille Assurances centralise les échanges avec les fournisseurs pour une éventuelle consultation.

Néanmoins, certaines activités en lien avec des fournisseurs ne sont pas à date traitées par la direction des achats d'Abeille Assurances et peuvent potentiellement déboucher sur une externalisation :

- ▶ Gestion des prestataires dans le cadre de l'indemnisation des sinistres dommages. Pour ces activités, la relation avec les fournisseurs est centralisée par le département projets et partenariat dommages au sein de la direction excellence technique dommages ;
- ▶ Gestion des intermédiaires critiques bénéficiant d'une délégation de gestion de sinistres ou de souscription : pour ces activités, la relation avec les intermédiaires est centralisée par la direction commerciale proximité ;
- ▶ Les fonctions externalisées au sein d'Abeille Assurances : ces accords sont revus par la direction juridique.

Tout projet d'externalisation sur ces périmètres doit être reporté au responsable des risques tiers ainsi qu'à la direction des risques afin d'identifier si une éventuelle notification doit être réalisée auprès du régulateur.

# Section C

## Profil de risque

<b>C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION</b> .....	<b>43</b>
<b>C.2 RISQUE DE MARCHÉ</b> .....	<b>45</b>
<b>C.3 RISQUE DE CRÉDIT</b> .....	<b>47</b>
<b>C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ</b> .....	<b>49</b>
<b>C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL</b> .....	<b>51</b>
<b>C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS</b> .....	<b>53</b>
<b>C.7 SENSIBILITÉS AUX SCÉNARIOS</b> .....	<b>54</b>

## C. Profil de risque

### Introduction et méthodologie

En tant que compagnie d'assurance vie, Abeille Retraite Professionnelle est exposée à de multiples risques. La cartographie globale des risques, décrite en partie B.3 de ce rapport, permet d'identifier, anticiper, mesurer et piloter les risques majeurs de l'entreprise et contribue également à définir des scénarios de stress qui peuvent être modélisés dans le cadre de l'ORSA.

Abeille Retraite Professionnelle a mis en place des dispositifs et des politiques de gestion des risques visant à atténuer l'impact de ces risques.

### C.1 Risque de souscription

Les risques de souscription inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Description du risque
Rachat	Le risque de rachat est le risque associé à une variation du niveau ou de la volatilité du taux de rachat. En effet, une hausse du taux de rachat peut engendrer un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant été rachetés. En cas de rachat massif, Abeille Retraite Professionnelle est exposé au risque de perte lié à des cessions d'actifs en moins-values latentes.
Longévité	Le risque de longévité est le risque de payer une rente sur une durée plus importante qu'évaluée initialement en raison d'une durée de vie moyenne plus élevée de son portefeuille d'assurés.
Mortalité	Le risque de mortalité est un risque de perte sur les contrats lié à un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant subi un sinistre.
Frais	Le risque de frais est le risque que les dépenses réelles de fonctionnement (frais de personnels, infrastructure) soient plus élevées que le niveau estimé au préalable.
Catastrophe Vie	Le risque de catastrophe vie correspond à la perte en fonds propres résultante d'une hausse soudaine et absolu du taux de mortalité.
Sortie en rente	Le risque correspondant à l'option « sortie en rente » proposée par certains contrats. Une augmentation du choix de cette option par les assurés viendrait augmenter l'exposition au risque de longévité via un nombre plus important de futurs rentiers (par rapport au choix de l'option « sortie en capital »).

Certains risques quantifiables sont jugés moins importants, soit du fait du faible volume de contrats concernés, soit à la suite d'analyses quantitatives et qualitatives permettant de justifier cette approche.

Ces autres risques, inhérents à Abeille Retraite Professionnelle au 31 décembre 2025 sont :

Catégorie de risque	Explication
Concentration	La matérialité du risque de concentration est faible. Pour plus de détails, se référer au paragraphe C.1.1.1.
Fiscalité	Le risque de changements dans la réglementation fiscale n'est pas considéré, car les indicateurs économiques en date de clôture sont évalués dans l'environnement actuel, c'est-à-dire selon la réglementation en vigueur.

### **C.1.1 Exposition et concentration**

#### **C.1.1.1 Risque de concentration**

Le portefeuille d'Abeille Retraite Professionnelle est uniquement composé de contrats de retraite, et par conséquent, l'entité voit ses risques concentrés sur les risques inhérents à ce type de portefeuille.

Cependant, la matérialité de ce risque de concentration est faible. Abeille Retraite Professionnelle considère que cette concentration identifiée est entièrement captée dans les risques de frais et le risque de rachats, qui sont les principaux risques auxquels l'entité est exposée en matière de souscription.

#### **C.1.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque**

Abeille Retraite Professionnelle n'a pas développé de dispositif particulier d'atténuation de son risque de souscription, du fait de la composition de son portefeuille de contrats, telle qu'évoquée précédemment.

En particulier, Abeille Retraite Professionnelle ne fait appel, en date du présent rapport, à aucun mécanisme de réassurance.

#### **C.1.3 Sensibilité aux risques**

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

## C.2 Risque de marché

Abeille Retraite Professionnelle est exposée aux risques financiers à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif. Le risque de marché correspond donc au risque que les investissements réalisés soient insuffisants pour faire face à ses engagements et aux attentes des assurés en termes de rendement (promesse de rendement compétitif).

Les risques de marché quantifiables et inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont :

Catégorie de risque	Description
Action	Le risque d'action est le risque de perte liée à une variation du niveau et de la volatilité du cours des actions.
Immobilier	Le risque d'immobilier est le risque lié à une fluctuation de valeur de marché des biens immobiliers détenus. Il s'agit d'un risque majeur en raison du caractère illiquide de ce type d'investissement en cas de crise économique.
Taux d'intérêt	Le risque de taux est le risque qu'une fluctuation de la courbe des taux nominale crée un désadossement entre l'actif et le passif conduisant à terme à des pertes financières
Spread	Le risque de spread est le risque de perte financière liée à une hausse du niveau du risque crédit. Ce risque de spread peut se matérialiser par une migration de rating, un défaut ou simplement par un changement du niveau du risque crédit.
Change	Le risque de change correspond au risque de perte financière liée à une fluctuation du taux de change entre l'Euro et la monnaie d'un investissement présent dans notre portefeuille.
Concentration	Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Retraite Professionnelle.

Il est à noter qu'Abeille Retraite Professionnelle est également sensible à la volatilité (notamment action et taux).

### C.2.1 Exposition et concentration

#### C.2.1.1 Risque de concentration

##### C.2.1.1.1 Politique de gestion du risque

Les actifs détenus dans le portefeuille d'Abeille Retraite Professionnelle font l'objet d'un mandat de gestion entre la société et OFI INVEST Asset Management, qui s'engage à respecter les limites d'investissement imposées par Abeille Retraite Professionnelle et à porter à sa connaissance les dépassements éventuels.

Le respect des limites ainsi que la mise à jour du mandat de gestion avec OFI INVEST Asset Management sont suivis par la direction des investissements toutes les filiales d'Abeille Assurances Holding, dont ceux de l'entité Abeille Retraite Professionnelle.

### C.2.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

Les méthodes d'atténuation des risques présentées ci-dessous sont appliquées de manière transverse sur tous les portefeuilles (impacts mesurés au niveau d'Abeille Assurances Holding et ses filiales) :

Méthode	Description	Impacts au niveau d'Abeille Assurances Holding et ses filiales
Réduction du <i>gap</i> de duration sur l'actif	<p>Abeille Assurances Holding a effectué des achats à terme sur des obligations souveraines (OAT et autres obligations souveraines). Cela permet de réduire le risque de réinvestissement sur certaines échéances dans le futur et d'allonger la duration de l'actif (et donc toute chose égale par ailleurs de réduire le <i>gap</i> de duration).</p> <p>Pas d'opération de couverture effectuée pendant l'année 2025 dans les portefeuilles Abeille Retraite Professionnelle</p>	Diminution du risque de ne pas satisfaire les exigences provenant du passif.

### C.2.3 Sensibilité aux risques

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

### C.3 Risque de crédit

Les risques de crédit quantifiables et inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Risque de crédit - obligations	Défaut d'obligations	Le risque de crédit sur obligations est associé à la baisse de valeur des obligations détenues dans le portefeuille en raison : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ D'un risque de défaut de paiement des coupons et/ou du nominal ;</li> <li>▶ D'un déclasséme nt d'une obligation ;</li> <li>▶ D'une évolution défavorable du spread.</li> </ul>
	Déclasséme nt d'obligations	
	Spread d'obligations	
Concentration de contreparties	Concentration de contreparties	Ce risque est associé au risque de perte due à une concentration excessive de contreparties dans certains secteurs ou zones géographiques.
Autre défaut de contrepartie (hors obligation)	Trésorerie	Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de rembourser ses dettes. Le risque de défaut d'une obligation est exclu de cette catégorie de risque puisqu'il est pris en compte dans le risque de crédit sur obligations.
	Débiteurs	
	Crédits aux courtiers	

#### C.3.1 Exposition et concentration

Abeille Retraite Professionnelle est exposée au risque de crédit lié à la détention d'actifs tels que des comptes de dépôts ou des créances. Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de satisfaire son engagement. Les contreparties peuvent être des émetteurs, des banques, ou d'autres entités du Groupe.

##### C.3.1.1 Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Retraite Professionnelle.

Ce risque est suivi principalement par la direction des risques et par la direction des investissements. Les investissements et désinvestissements réalisés par Abeille Retraite Professionnelle font l'objet d'un mandat de gestion avec OFI INVEST Asset Management, qui s'engage à respecter les limites strictes imposées par Abeille Retraite Professionnelle. Les éventuels dépassements de limites et de dégradation de notation d'émetteur sont analysés en réunion de suivi des risques de crédit et de liquidité, et peuvent, le cas échéant, être soumis au comité des investissements d'Abeille Assurances Holding pour décision finale.

Les principaux types de limites définis dans le cadre du mandat de gestion sont :

- ▶ Limites d'exposition brute par émetteur ;
- ▶ Limites de détention de la dette totale d'un émetteur.

### **C.3.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque**

#### **C.3.2.1 Politique de gestion du risque de crédit**

La gestion du risque de crédit d'Abeille Retraite Professionnelle intègre des limites définies dans le mandat de gestion avec OFI INVEST Asset Management.

Une réunion de suivi du risque de crédit et de liquidité se tient mensuellement entre OFI INVEST Asset Management, la direction des investissements, la direction des risques et la comptabilité des valeurs mobilières. Cette réunion permet de suivre le respect des limites d'investissements définies et, le cas échéant, de définir des plans d'action en cas de dépassement.

Le mandat avec OFI INVEST Asset Management est mis à jour annuellement. Les principales décisions d'investissement font l'objet de dossiers de décision communiqués dans le cadre du comité des investissements commun aux différentes filiales d'Abeille Assurances Holding (dont Abeille Retraite Professionnelle).

#### **C.3.2.2 Opérations en cas de dépassement des limites d'exposition**

Le respect des limites d'exposition imposées permet de réduire les impacts du risque de crédit. Les dépassements de limites peuvent conduire la direction des investissements à réaliser des opérations pour réduire le niveau d'exposition sur l'émetteur identifié.

### **C.3.3 Sensibilité aux risques**

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

## C.4 Risque de liquidité

### C.4.1 Exposition et concentration

#### C.4.1.1 Niveau d'exposition à court terme

Le risque de liquidité à court terme est géré de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, centralisée pour Abeille Assurances Holding et ses filiales.

Les placements de trésorerie à court terme font l'objet d'un mandat de gestion confié à OFI INVEST, qui gère et commercialise différents compartiments d'OPC monétaires, principalement OFI INVEST ISR Monétaire. Abeille Assurances Holding dispose d'environ deux milliards d'euros d'actifs monétaires liquides répartis sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements.

#### C.4.1.2 Niveaux d'exposition à moyen terme : méthodologie de calcul des indicateurs et analyse des ratios de liquidité

##### C.4.1.2.1 Principe

Le suivi du risque de liquidité à moyen terme s'effectue au travers de l'analyse du ratio de liquidité (LCR), calculé au niveau des principaux portefeuilles d'actifs. L'objectif est de s'assurer chaque mois, que le niveau de liquidité disponible sur les différents portefeuilles est suffisant pour faire face aux échéances de la Compagnie sur 18 mois glissants, en situation de stress au niveau de l'actif et du passif.

Les scénarios de stress sont appliqués aux prévisions normales de flux de trésorerie telles qu'elles figurent dans le plan financier triennal. Plusieurs scénarios sont définis, dépendant de la sévérité et de la nature des chocs auxquels sont exposés les différents portefeuilles, à l'actif et au passif.

D'autres stress spécifiques sont déterminés dans le cadre des travaux de l'ORSA, avec une évaluation de l'impact sur le niveau de liquidité de l'entité.

#### C.4.1.3 Exposition à long terme

La gestion du risque de liquidité à long terme s'effectue au travers des études ALM (analyse à moyen et long terme des éléments de passif pour ajuster l'actif en termes de rendement, risque et de duration).

Le résultat des études ALM annuelles permet d'optimiser l'allocation des différents actifs composant le portefeuille, et notamment de calibrer la taille de la poche de liquidité (dépôts ou OPC monétaires) nécessaire pour faire face aux sorties de passif.

#### C.4.1.4 Risque de concentration

Le risque de concentration pour le risque de liquidité correspond au risque de concentration des émetteurs pour le risque crédit, détaillé dans la section C.3.2.

## C.4.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

### C.4.2.1 Suivi quotidien du niveau de liquidité et plan de réaction

Le risque de liquidité à court terme est suivi de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, donnant lieu chaque jour à des ordres d'investissements et désinvestissements sur les différents portefeuilles d'actifs, afin de faire face aux diverses échéances (clients, apporteurs, fournisseurs, salariés, contreparties financières, administration fiscale, etc.).

Le suivi trimestriel du ratio de liquidité (LCR) permet de réaliser les ajustements nécessaires en termes d'allocation d'actifs, afin de faire face aux besoins de trésorerie des différentes sociétés.

En cas de dépassement des seuils d'appétit au risque de liquidité approuvés par le comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding, les problématiques de liquidité et l'analyse des niveaux de LCR font l'objet de discussions en comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding, afin d'analyser les raisons du dépassement et définir les actions pour restaurer la liquidité dans les seuils acceptables.

### C.4.2.2 Mise en pension

Abeille Assurances Holding et ses filiales utilisent dans le cadre de leur mandat d'investissement divers mécanismes de mise en pension, consistant à obtenir des liquidités de la part des banques en échange de titres obligataires qui sont prêtés (mis en pension) aux établissements bancaires.

#### Mise en Pension (classique)

Les pensions de titres sont mises en place dans le cadre des mandats d'investissement afin d'obtenir un rendement supplémentaire, correspondant au réinvestissement des liquidités dans un fonds (OPC géré par OFI INVEST) sur un horizon de temps donné. La performance du placement dépend des conditions de marché et de la demande de la part des banques d'emprunter certains titres spécifiques (préférence pour les obligations souveraines de certains pays émetteurs pour certaines maturités).

Les limites d'investissement et la catégorie de titres éligibles pour ces opérations de pensions sont fixées par Abeille Assurances Holding à la société de gestion, en fonction de la taille du bilan des entités. Les pensions sont systématiquement renouvelées à échéance.

## C.4.3 Sensibilités aux risques

Abeille Retraite Professionnelle suit trimestriellement le risque de liquidité à l'aide des LCR (*Liquidity Cover Ratio*) à court terme (horizon 30 jours calendaires) et à de long terme (horizon 6 mois).

## C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel auquel Abeille Retraite Professionnelle est exposée est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs ».

Le cadre de gestion du risque opérationnel est défini dans la politique « contrôle interne et gestion des risques opérationnels ». Cette politique locale – qui s'inscrit dans le dispositif général de contrôle et de maîtrise des risques du groupe Aéma Groupe - définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel d'Abeille Assurances Holding et ses filiales. Elle décrit notamment le système de contrôle interne, les principes de gestion du risque opérationnel et les acteurs. Cette politique est soumise au conseil d'administration pour validation.

### Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales s'inspire du référentiel COSO, qui définit le contrôle interne comme 'un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ; et décrit ses fondamentaux, ses objectifs, ses composantes, les principes nécessaires à son efficacité et ses limites. L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend ainsi de la mise en place et du fonctionnement conjoint et intégré des 5 composantes suivantes :

- ▶ Un environnement de contrôle ;
- ▶ Une évaluation des risques ;
- ▶ Des activités de contrôle ;
- ▶ De l'information et de la communication ;
- ▶ Un pilotage.

### Risques opérationnels

Pour la partie gestion des risques opérationnels, la politique tient compte de la stratégie et de l'appétence aux risques d'Abeille Assurances Holding et ses filiales assurances, validées par le conseil d'administration, ainsi que les exigences de la politique de gestion des risques du groupe Aéma Groupe et la politique « contrôle interne et gestion des risques opérationnels » du groupe Aéma Groupe.

Cette politique s'appuie sur :

- ▶ Une stratégie et une appétence aux risques ;
- ▶ Une structure de gouvernance des risques décrivant les rôles et responsabilités des parties prenantes ;
- ▶ Une approche d'identification, de mesure, de gestion, de suivi et de reporting des risques opérationnels. Cette approche, qui s'applique à l'ensemble des risques (pas seulement aux risques opérationnels), est notamment analysée par ailleurs via le processus ORSA, qui recense l'ensemble des processus et outils qui sous-tendent la prise en compte des impacts en termes de risques et de capital dans les prises de décision, dont notamment la planification prospective.

### C.5.1 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

La gestion du risque opérationnel s'articule autour de 4 grandes étapes :

- ▶ L'identification des risques ;
- ▶ L'évaluation des risques ;
- ▶ Le traitement des risques ;
- ▶ La surveillance des risques.

L'identification des risques se matérialise par l'existence d'une cartographie des risques opérationnels, révisée annuellement par la seconde ligne de défense, en lien avec la première ligne.

Ces risques font ensuite, chacun, l'objet d'une évaluation inhérente, puis résiduelle, a minima annuellement après la prise en compte des différentes mesures d'atténuation (environnement et activités de contrôle, plan de continuité d'activité, assurance, etc.).

Ces évaluations sont réalisées selon deux axes :

- ▶ La probabilité de survenance ;
- ▶ La gravité de l'impact potentiel.

Si les mesures d'atténuation sont bien prises en compte, il en va de même pour tous les événements pouvant défavorablement impacter les risques : la survenance d'incidents opérationnels ainsi que l'identification et le suivi de la remédiation des défaillances, ces derniers éléments pouvant entraîner une réévaluation du risque sans attendre la prochaine évaluation théorique.

Ces évaluations permettent de positionner les risques par rapport aux seuils de tolérance définis et d'assurer un suivi des risques principaux et principalement des risques hors tolérance. Ces analyses peuvent être complétées par la modélisation de scénarios de risques opérationnels ainsi que par des analyses menées sur les risques émergents.

Enfin l'ensemble du dispositif fait l'objet d'un suivi et d'un reporting lors des comités des risques opérationnels et comité de l'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding.

### C.5.2 Sensibilité aux risques

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

## C.6 Autres risques importants

### C.6.1 Risques stratégiques

Parmi les risques importants, Abeille Retraite Professionnelle distingue les risques stratégiques couvrant les différents domaines donnés ci-après :

- ▶ Risque de gouvernance : défaillance du modèle de gouvernance conduisant à des décisions inadaptées ;
- ▶ Risque de pilotage : dysfonctionnement dans la mise en œuvre et/ou le suivi de la stratégie ;
- ▶ Risque de changement de contexte : difficulté à faire face aux évolutions de l'environnement externe (économique, concurrentiel, politique ou réglementaire) ;
- ▶ Risque de réputation et image : dégradation de la qualité d'image ;
- ▶ Risque de partenariat : absence ou inefficacité d'un partenariat stratégique ;
- ▶ Risque de durabilité : exposition à un événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante réelle ou potentielle sur la valeur des actifs ou des passifs.

Face aux risques stratégiques, Abeille Retraite Professionnelle maintient en place des dispositifs de maîtrise et de suivi des risques, dont :

- ▶ Veille réglementaire et concurrentielle ;
- ▶ Suivi du cadre d'appétence aux risques et d'indicateurs de risques clés ;
- ▶ Existence d'une gouvernance forte, et de processus de gestion et de contrôles robustes.

### C.6.2 Risques de durabilité

Abeille Retraite Professionnelle est exposé aux enjeux environnements, sociétaux et de gouvernance et s'appuie :

- ▶ Sur la cartographie globale des risques pour quantifier le risque de durabilité et définir les mesures d'atténuation ;
- ▶ Sur la cartographie prospective des risques émergents visant à identifier les risques nouveaux ou en développement rapide, les défis, menaces et opportunités associées ainsi que les éléments de préparation associés ;
- ▶ Sur l'analyse de double matérialité sous-jacente à l'élaboration du rapport CSRD et permettant d'identifier/quantifier les impacts, risques et opportunités associées aux enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance ainsi que les mesures de remédiation.

### C.6.3 Risques émergents

Face à l'accélération des transformations économiques, technologiques, environnementales, sociétales, politiques et réglementaires, l'exposition à des risques complexes et parfois difficiles à anticiper s'intensifie. Cette évolution nécessite la mise en place de dispositifs dédiés pour assurer une gestion efficace des risques. Dans ce contexte, la cartographie prospective constitue un outil stratégique pour identifier les grandes tendances, anticiper les risques nouveaux ou en accélération et s'y préparer au mieux. Les risques émergents regroupent donc l'ensemble des risques en développement ou en évolution, en lien avec l'activité et les objectifs d'Abeille Retraite Professionnelle, qui résultent :

- ▶ D'une menace nouvellement identifiée ou d'un changement récent dans l'environnement du Groupe auquel il pourrait être exposé de manière significative ;
- ▶ D'une exposition et/ou d'une sensibilité nouvelle ou accrue, parfois inattendue, à une menace déjà connue.

# Section D

## Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 ACTIFS .....	56
D.2 PROVISIONS TECHNIQUES .....	59
D.3 AUTRES PASSIFS .....	61
D.4 METHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE.....	62

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les principaux postes de l'actif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

### D.1 Actifs

Les catégories d'actifs du bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle s'établissent comme suit au 31 décembre 2025 :

	2025	2024	Variation
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Actifs incorporels	-	-	-
Impôts différés actifs	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-	-
Immobilier (autre que pour usage propre)	278 497	302 453	23 956
Participations	-	-	-
Actions	4	4	-
Obligations	2 980 273	2 987 913	7 640
Fonds d'investissement	921 301	710 115	- 211 187
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	91 717	108 242	16 525
Autres investissements	-	-	-
Placements en représentation de contrats en UC	5 110 032	4 408 733	- 701 298
Autres prêts	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Provisions techniques cédées	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance	701	3 546	2 845
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres créances	33 831	29 389	- 4 442
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	92 543	112 713	20 171
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	75 280	67 909	- 7 371
<b>Total de l'actif</b>	<b>9 584 177</b>	<b>8 731 017</b>	<b>- 853 160</b>

### D.1.1 Écarts d'acquisition

Les éventuels écarts d'acquisition figurant dans les états financiers comptables ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2025, comme à fin 2024, de tels écarts d'acquisition au bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle.

### D.1.2 Frais d'acquisition reportés

Les éventuels frais d'acquisition reportés figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2025, comme à fin 2024, de frais d'acquisition reportés au bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle.

### D.1.3 Actifs incorporels

Les éventuels actifs incorporels figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2025, comme à fin 2024, d'actifs incorporels au bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle.

### D.1.4 Placements

#### D.1.4.1 Immobilier

Au 31 décembre 2025, un montant total de 278,4 millions d'euros est inscrit au bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle, correspondant au total de la valeur nette comptable de parts de sociétés immobilières.

À fin 2025, la valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée, pour les parts de SCPI, par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture. Pour les parts des autres sociétés immobilières assimilées à des FIA, la valeur de réalisation est déterminée sur base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué dans le cas contraire.

#### D.1.4.2 Obligations

Au 31 décembre 2025, un montant total de 2 980 millions d'euros est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle au titre des obligations. Ce chiffre correspond à la valeur nette comptable des obligations, hors impact de la surcote / décote obligataire, et hors intérêts courus, figurant au bilan comptable en comptes de régularisation.

La valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès des contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés, ou dont le cours coté n'est pas disponible auprès des contributeurs, les valeurs sont obtenues auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

### D.1.4.3 Fonds d'investissement

Au 31 décembre 2025, un montant total de 921,3 millions d'euros est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle au titre des fonds d'investissement, correspondant au total de la valeur nette comptable des seules parts d'OPCVM. La valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture.

### D.1.4.4 Placements en représentation de contrats en Unités de Compte (UC)

Les placements en représentation de contrats en UC sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

## D.1.5 Autres actifs

### D.1.5.1 Trésorerie et équivalents trésorerie

Cette rubrique correspond à des liquidités (principalement les soldes des comptes courants bancaires), dont la valeur dans les états financiers comptables est la valeur faciale en date de clôture.

### D.1.5.2 Autres postes d'actif

En milliers d'euros	2025	2024	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	701	3 546	2 845
Autres créances	33 831	29 389	- 4 442
Autres actifs non mentionnés par ailleurs	75 280	67 909	- 7 371
<b>Total</b>	<b>109 812</b>	<b>100 844</b>	<b>- 8 967</b>

Ces rubriques correspondent à des postes d'actif circulant.

## D.1.6 Actifs hors bilan

Il n'existe pas d'actifs hors bilan chez Abeille Retraite Professionnelle

## D.2 Provisions techniques

	2025	2024	Écart
Provisions techniques vie (hors UC)	4 007 523	3 893 701	113 822
Provisions techniques UC	5 160 408	4 446 636	713 772
Provisions techniques Non-Vie	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-
<b>Total brut de réassurance</b>	<b>9 167 931</b>	<b>8 340 337</b>	<b>827 594</b>
Part des réassureurs :	-	-	-
Provisions techniques Vie	-	-	-
Provisions techniques Non-Vie	-	-	-
<b>Total réassurance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total net de réassurance</b>	<b>9 167 931</b>	<b>8 340 337</b>	<b>827 594</b>

### D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

#### D.2.1.1 Décomposition des provisions techniques au Bilan comptable

À fin 2025, dans le bilan d'Abeille Retraite Professionnelle, les provisions comptables d'assurance vie comprennent :

- ▶ **Les provisions mathématiques** qui représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.

Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Les provisions des rentes en cours de service sont toutes calculées à partir des tables centrales Hommes et Femmes 2005.

Une distinction de table est opérée selon le type de contrat pour toutes les rentes liquidées :

- Table centrale Hommes et Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats collectifs ;
- Table centrale Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats individuels.

- ▶ **La provision pour participation aux bénéfices** : en complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéfices techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéfices. Conformément au code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du quinzième exercice suivant sa dotation.
- ▶ **La provision pour garantie plancher** couvre les risques en cas de décès et en cas de vie. Pour Abeille Retraite Professionnelle, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.
- ▶ **La provision globale de gestion**, qui est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.
- ▶ **Les provisions pour sinistres à payer vie**, qui représentent « la valeur estimative de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».

- ▶ **Les provisions techniques des contrats en unités de compte** : les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exprimées en unités de compte. À la clôture de l'exercice, ces engagements et les placements qui les représentent sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire.

#### **D.2.1.2 Évolution des hypothèses utilisées**

Aucune évolution notable n'est intervenue au cours de l'exercice 2025.

#### **D.2.2 Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques**

Les provisions techniques reposent sur des modèles qui correspondent à notre connaissance, aux meilleures pratiques de marché. Elles font l'objet d'une revue indépendante de la fonction clé actuarielle.

### D.3 Autres passifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les autres postes du passif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

	2025	2024	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	7 628	5 854	1 775
Provisions pour retraite	-	-	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	-	-	-
Impôts différés passifs	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	2 575	2 830	- 255
Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	27 701	29 514	- 1 813
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	26 359	24 173	2 186
Dettes subordonnées	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	42 172	40 927	1 245
<b>Total du passif</b>	<b>106 435</b>	<b>103 297</b>	<b>3 137</b>

Ces rubriques correspondent pour l'essentiel des postes de passif circulant.

#### D.3.1 Autres passifs hors bilan

Il n'existe pas de passifs hors bilan.

## **D.4 Méthode de valorisation alternative**

Cette section n'est pas applicable à l'entité Abeille Retraite Professionnelle.

# Section E

## Gestion du capital

E.1 FONDS PROPRES .....	64
E.2 DÉTERMINATION DE L'EXIGENCE MINIMALE DE SOLVABILITÉ REQUISE .....	67
E.3 NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS.....	68

## E. Gestion du capital

---

### E.1 Fonds propres

#### E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

La politique "chapeau" de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration du groupe Aéma Groupe le 8 avril 2025, puis déclinée par Abeille Retraite Professionnelle. Cette politique a été validée par le conseil d'administration Abeille Retraite Professionnelle du 17 décembre 2025.

#### E.1.2 Composition des fonds propres

En vertu des dispositions prévues à l'article R.385-1 du code des assurances, les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de solvabilité requise sont dérivés, pour les entités de type FRPS, du bilan comptable.

Ces fonds propres éligibles correspondent à la somme des éléments suivants :

- ▶ Le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié ;
- ▶ Les réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres, ne correspondant pas à des engagements, y compris la réserve de capitalisation ;
- ▶ Le report du bénéfice, des excédents ou de la perte, déduction faite des dividendes à verser au titre du dernier exercice. Cet excédent est diminué, le cas échéant :
  - Du montant de ses propres actions que l'entreprise détient ;
  - De toute autre restriction applicable prévue par le code des assurances.

En outre, l'article R.385-1 du code des assurances prévoit, en son point III que la marge de solvabilité peut également être constituée, sur demande et sur justification du FRPS, et avec l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, des plus-values pouvant résulter de la sous-estimation d'éléments d'actif, dans la mesure où de telles plus-values n'ont pas un caractère exceptionnel.

Abeille Retraite Professionnelle a fait et justifié cette demande simultanément à sa demande d'agrément, en 2018, et obtenu l'accord de l'ACPR pour considérer comme constitutif de sa marge de solvabilité un montant correspondant à :

- ▶ 100 % des plus-values latentes (nettes des moins-values latentes) issues des placements détenus par Abeille Retraite Professionnelle, hors fonds Victoire Retraite ARP ;
- ▶ 100 % des plus-values latentes (nettes des moins-values latentes) issues des placements détenus par Abeille Retraite Professionnelle au sein du fonds Victoire Retraite ARP, dans la limite de 50% de l'exigence de marge de solvabilité calculée sur ce seul sous-périmètre.

Les fonds propres d'Abeille Retraite Professionnelle éligibles pour la marge de solvabilité s'établissent comme suit au 31 décembre 2025 :

En milliers d'euros	2025	2024
Capital social libéré	305 822	305 822
Primes liées au capital & autres réserves	5 755	5 630
Réserve de capitalisation	58 019	57 606
Report à nouveau (yc Résultat de l'exercice)	- 59 784	- 81 675
Déduction d'éléments non éligibles	- 11 629	- 10 909
Plus-values latentes éligibles (*)	-	-
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>298 183</b>	<b>276 475</b>

### E.1.3 Constitution des fonds propres éligibles pour la marge de solvabilité

En vertu des dispositions prévues à l'article R.385-2 du code des assurances, l'exigence minimale de marge de solvabilité pour une entité de type FRPS est déterminée en fonction de la nature et du type des prestations garanties proposées dans les contrats.

Cette exigence s'établit comme la somme des éléments suivants :

- ▶ 4 % des provisions mathématiques (ainsi qu'un pourcentage des capitaux sous risque) au titre des garanties exprimées en euros ;
- ▶ 1 % des provisions mathématiques au titre des garanties exprimées en Unités de Compte, dès lors qu'aucun risque de placement n'est assumé, et 4% de ces provisions dans le cas contraire (ainsi qu'un pourcentage des capitaux sous risque dès lors qu'un risque de mortalité est assumé).

Cette exigence, pour Abeille Retraite Professionnelle, s'établit comme suit au 31 décembre 2025 :

Exigence minimale de solvabilité En milliers d'euros	2025	2024
Au titre des garanties en euros	154 420	150 303
Au titre des garanties en UC	59 646	52 344
<b>Total</b>	<b>214 066</b>	<b>202 647</b>

#### E.1.4 Évolution attendue des fonds propres sur la période de planification [RSR] [Pilier III]

En milliers d'euros	2026	2027	2028
Fonds propres éligibles	324 859	355 567	390 306
<i>Dont plus-values latentes éligibles</i>	-	-	-

Ces prévisions sont issues des travaux menés en vue de l'établissement de l'état réglementaire RP.43 (cf. explications plus détaillées en section E.2.2 ci-après).

## E.2 Détermination de l'exigence minimale de solvabilité requise

### E.2.1 Couverture de la marge de solvabilité

Compte tenu des exigences réglementaires en capitaux ainsi déterminées, la position de solvabilité d'Abeille Retraite Professionnelle au 31 décembre 2025 ressort comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
Marge de solvabilité	298 183	276 475
Exigence minimale de marge de solvabilité	214 066	202 647
Surplus par rapport à l'exigence	84 117	73 827
<b>Ratio de couverture</b>	<b>139 %</b>	<b>136 %</b>

### E.2.2 Évolution attendue de la marge de solvabilité

Les prévisions présentées ci-après sont issues des travaux menés en vue de l'établissement de l'état réglementaire RP.43, conformément aux dispositions de l'article L.385-3 du code des Assurances. Elles correspondent au scénario central présenté dans l'état RP.43.01.01.

Il convient de préciser que, conformément à la réglementation en vigueur, le niveau de primes intégré dans ces projections est établi par référence à une moyenne historique, et qu'il n'est donc pas tenu compte des impacts positifs du développement commercial futur.

En milliers d'euros	2026	2027	2028
Fonds propres éligibles	324 859	355 567	390 306
<i>Dont plus-values latentes éligibles</i>	-	-	-
Exigence minimale de marge de solvabilité	230 725	243 155	253 838
Surplus	94 134	112 412	136 468
Ratio	140,8 %	146,2 %	153,8 %

### **E.3 Non-respect du capital de solvabilité requis**

Abeille Retraite Professionnelle respecte le niveau de solvabilité requis.

## Annexes

### Annexe 1 : Glossaire Abeille Assurances Holding et ses filiales

Terme	Définition
<b>ACPR</b>	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, organe de régulation des compagnies d'assurance françaises
<b>AER</b>	Abeille Epargne Retraite SA
<b>AFER</b>	Association Française d'Epargne et de Retraite. On parle aussi du contrat AFER, dont le portefeuille est partagé entre Abeille Vie et AER
<b>PHF</b>	Policyholder Fund
<b>SHF</b>	ShareHolder Fund
<b>ASM</b>	Abeille Asset Management (ASM)
<b>ALCo</b>	Assets and Liabilities Committee = comité de gestion actif-passif
<b>ALM</b>	Assets and Liabilities Management = gestion actif-passif
<b>AMSB</b>	Administrative, Management and Supervisory Body, comprendre par Organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la compagnie.
<b>BGS</b>	Besoin Global de Solvabilité
<b>BRC</b>	Board Risk Committee = Comité des Risques d'Abeille Assurances
<b>CIC</b>	Complementary Identification Code
<b>COR</b>	Combined Operating Ratio = ratio combiné opérationnel
<b>EIOPA</b>	European Insurance and Occupational Pensions Authority
<b>GI</b>	General Insurance. Assurance non vie / dommage
<b>IFRS</b>	International Financial Reporting Standards, normes comptables internationales
<b>IFT</b>	Instruments financiers à terme
<b>LCR</b>	Liquidity coverage ratio = Ratio de couverture de liquidité
<b>LEI</b>	Legal Entity Identifier
<b>LoB</b>	Line of Business, branche d'activité
<b>MCR</b>	Minimum Capital Requirement = niveau minimal de capital économique requis sous Solvabilité II
<b>NACE</b>	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en valeurs mobilières
<b>ORC</b>	Operating Risk Committee = comité des risques opérationnels
<b>ORCF</b>	Operational Risk and Control Framework
<b>ORSA</b>	Own Risk and Solvency Assessment = Evaluation interne des risques et de la solvabilité
<b>RCSA</b>	Risk and Control Self-Assessment, analyse des risques opérationnels
<b>RMF</b>	Risk Management Framework, cadre de gestion des risques du Groupe Aviva
<b>SCR</b>	Solvency Capital Requirement = capital requis sous Solvabilité II
<b>SST</b>	Stress & Scenarios Test = analyses de sensibilité
<b>UC</b>	Supports en unités de compte
<b>U.E.S</b>	Unité Economique et Sociale

## Annexe 2 : Liste des entreprises liées

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
SCI 50 Anjou	Société Civile Immobilière	France	38,00 %

### Annexe 3 : RC.02.01 – Bilan

		Exercice N	Exercice N-1
		C0010	C0020
<b>Actif</b>			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010	0	0
Actifs incorporels	R0020	0	0
Placements	R0030	4 271 791 398	4 108 726 581
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	278 496 836	302 453 236
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	1 670	1 670
Autres placements	R0060	3 993 292 892	3 806 271 675
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	0	0
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	5 110 031 543	4 408 733 236
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	0	0
Provisions d'assurance vie	R0110	0	0
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	0	0
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0180	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	0	0
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	0	0
Créances	R0230	34 532 010	32 935 112
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	701 279	3 546 228
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	0	0
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	701 279	3 546 228
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270	0	0
Autres créances	R0280	33 830 731	29 388 884
Personnel	R0290	0	0
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	401 918	357 696
Débiteurs divers	R0310	33 428 813	29 031 188
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	0	0
Autres actifs	R0330	92 542 490	112 713 323
Actifs corporels d'exploitation	R0340	0	0
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	92 542 490	112 713 323
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	0	0
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	75 279 675	67 909 181
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	37 984 813	36 522 497
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	0	0
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	5	7
Autres comptes de régularisation	R0410	37 294 857	31 386 677
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0420</b>	<b>9 584 177 116</b>	<b>8 731 017 433</b>
<b>Passif</b>			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	309 811 886	287 383 087
Fonds propres	R0440	309 811 886	287 383 087
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	305 821 820	305 821 820
Primes liées au capital social	R0460	4 544 055	4 544 055
Réserves de réévaluation	R0470	0	0
Autres réserves	R0480	59 230 394	58 692 187
Report à nouveau	R0490	-81 800 237	-82 630 476
Résultat de l'exercice	R0500	22 015 854	955 501
Autres fonds mutualistes	R0510	0	0
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	0	0
Subventions nettes	R0530	0	0
Passifs subordonnés	R0540	0	0
Provisions techniques brutes	R0550	4 007 523 126	3 893 701 153
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	18	24
Provisions d'assurance vie	R0570	3 860 500 724	3 757 569 443
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	2 163 365	2 862 583
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	588	788
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	144 858 431	133 268 315
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0640	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	5 160 407 575	4 446 635 896
Provisions (passifs non techniques)	R0680	7 628 187	5 853 543
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	0	0
Dettes	R0700	56 634 174	56 516 889
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	27 700 460	29 513 902
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	0	0
Emprunts Obligataires	R0730	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	2 574 636	2 829 588
Autres dettes	R0750	26 359 078	24 173 399
Titres de créance négociables émis	R0760	0	0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	0	0
Personnel	R0780	0	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	8 694 341	8 683 319
Créditeurs divers	R0800	17 664 737	15 490 080
Comptes de régularisation - passif	R0810	42 172 168	40 926 865
<b>Total du passif</b>	<b>R0820</b>	<b>9 584 177 116</b>	<b>8 731 017 433</b>

## Annexe 4 : RP.05.01.01 – Primes, sinistres et dépenses par type de risque

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
<b>Primes émises</b>								
Brut	<b>R1410</b>					163 214 129	866 538 675	1 029 752 803
Part des réassureurs	<b>R1420</b>					0	0	0
Net	<b>R1500</b>					163 214 129	866 538 675	1 029 752 803
<b>Primes acquises</b>								
Brut	<b>R1510</b>					163 214 129	866 538 675	1 029 752 803
Part des réassureurs	<b>R1520</b>					0	0	0
Net	<b>R1600</b>					163 214 129	866 538 675	1 029 752 803
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	<b>R1610</b>					139 719 110	348 811 625	488 530 735
Part des réassureurs	<b>R1620</b>					0	0	0
Net	<b>R1700</b>					139 719 110	348 811 625	488 530 735
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	<b>R1710</b>					-25 085 437	707 968 070	682 882 633
Part des réassureurs	<b>R1720</b>					0	0	0
Net	<b>R1800</b>					-25 085 437	707 968 070	682 882 633
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>					11 632 226	120 476 652	132 108 878

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres (=décès)	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
<b>Primes émises</b>						
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	14 036	4 168			18 204
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	0	0			0
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	0	0			0
Net	<b>R0200</b>	14 036	4 168			18 204
<b>Primes acquises</b>						
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	14 042	4 168			18 210
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	0	0			0
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	0	0			0
Net	<b>R0300</b>	14 042	4 168			18 210
<b>Charge des sinistres</b>						
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	18 555	71 146			89 701
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	0	0			0
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	0	0			0
Net	<b>R0400</b>	18 555	71 146			89 701
<b>Variation des autres provisions techniques</b>						
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	0	-58 685			-58 685
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	0	0			0
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	0	0			0
Net	<b>R0500</b>	0	-58 685			-58 685
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	691	446			1 137

## Annexe 5 : RP.42.03.01 – Exigence minimale de marge – Éléments constitutifs

		<b>TOTAL</b>
		C0030
<b>Exigence minimale de marge (vie + non-vie)</b>	R0010	<b>214 073 860</b>
Exigence minimale de marge vie	R0011	214 066 401
Exigence minimale de marge non-vie	R0012	7 460
<b>Éléments constitutifs (= A + B + C)</b>	R0020	<b>298 183 026</b>
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030	305 821 820
Réserves non engag./Primes capital	R0040	62 562 995
Report à nouveau après affectation	R0050	-59 784 383
Emprunts fonds social complémen.	R0060	0
-Actions propres	R0070	0
-Frais d'acquisition non admis	R0080	-5
-Éléments incorporels au bilan	R0090	-11 628 854
<b>Total A</b>	R0100	<b>296 971 573</b>
Titres ou emprunts subordonnés	R0110	0
à durée indéterminée	R0120	0
à durée déterminée	R0130	0
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140	1 211 453
<b>Total B</b>	R0150	<b>1 211 453</b>
Fraction du capital non versé	R0160	0
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170	0
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180	0
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190	0
<b>Total C</b>	R0200	<b>0</b>

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
<b>Tiers de l'exigence minimale</b>	R0210	71 357 953	3 700 000	<b>71 357 953</b>